

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



Diplôme d'Études Approfondies (DEA) de Sociologie



L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER DANS LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT

Année Universitaire 2003/2004

Présenté par Mlle Raky THIAM
Sous la direction de M. Boubacar LY
Maître de Conférence
Université Ch. A. DIOP Dakar

Résumé DEA de Sociologie

« L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER DANS LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT ».

UCAD-Année Universitaire 2003/2004

La situation de l'enfant constitue de nos jours une des préoccupations majeures des acteurs de l'Humanitaire, des États, des organismes nationaux comme internationaux surtout depuis la prise de conscience dans les années 90 de la nécessité d'élaborer un instrument juridique international. De nombreuses violations des droits des personnes les plus vulnérables constituées des femmes et des enfants sont constatées à travers le monde.

Ce phénomène est davantage perceptible dans les pays en crise et/ou en développement. Cependant, les violations et les violences ne sont pas circonscrites à ce type de pays. Elles sont universelles et empruntent dans les pays développés des formes sophistiquées

Au Sénégal, une multitude d'Organisations Non Gouvernementales intervient avec de gros moyens financiers, matériels et humains dans la prise en charge de cette frange sensible de la population.

Cependant, une bonne partie vit dans des conditions difficiles grandissantes. En atteste le spectacle des grandes villes du Sénégal : Kaolack, Saint-louis mais surtout Dakar la capitale. Des enfants en haillons arpentent les artères de ces villes de jour comme de nuit avec tous les risques encourus.

En plus de ces ONG, des associations de quartiers, aux ressources financières faibles, parfois inexistantes, s'investissent dans ce combat.

Cela va de la promotion de différents droits tels le droit à l'éducation de qualité, à la santé, la lutte contre le travail des enfants, leur exploitation sexuelle....

Cette étude tente de répondre à la question de départ suivante : quelles stratégies sont mises en place par les associations de quartier en vue de la diffusion, de la sensibilisation voire de l'application de la Convention des Droits de l'Enfant?

Les associations citées dans ce travail se localise dans les régions de Dakar et Thiès principalement dans les départements de Dakar, Rufisque et Thiès. Les enfants fréquentant ces associations vont des élèves aux enfants mendiants

communément appelés « talibés », en passant par les enfants en rupture avec la société, les enfants fugueurs, drogués, exploités sexuellement, en prison... Ces associations n'entretiennent cependant aucun lien qui leur aurait permis d'échanger sur leurs expériences respectives.

Ce constat fait regretter l'absence de structures fédératrices aux niveaux national et local. Il n'existe même pas de centres d'orientation qui permettent de chercher, retrouver ou même savoir ce qui se fait, ce qui existe ou n'existe pas. Il y a un vide et c'est au gré des errements ou des rencontres que l'on découvre que tellement de choses sont entreprises par des gens au Sénégal. Rien n'est mis en œuvre pour que ceux qui veulent mener une action ponctuelle humanitaire sachent vers qui et quoi se diriger.

L'essentiel des activités menées par ces structures concerne la danse et le théâtre, la formation aux métiers manuels, les causeries, les soins de santé, la sensibilisation dans la rue, les actions caritatives, la réinsertion d'enfants fugitifs au sein de leurs familles. Toutes ces activités sont étroitement liées à la promotion des Droits de l'Enfant.

Quant à la formation aux métiers manuels, c'est souvent le fait d'associations qui accueillent des enfants en internat ; des enfants qui ont abandonné l'école ou qui n'y sont jamais allés, et qui, compte tenu de leurs âges et de leur parcours, intégreront difficilement l'école. Egalement, la situation économique et l'absence de structures étatiques à même de les accompagner sur une période font qu'ils sont formés à des métiers qui faciliteront leur réintégration dans la société.

Cette démarche peut paraître contradictoire avec un des principaux droits essentiellement promu au Sénégal : la lutte contre le travail des enfants. Il n'en est rien car ils sont initiés aux métiers manuels pour leur propre prise en charge, voire leur survie. La seule préoccupation devrait être dès lors la question de la pénibilité des apprentissages, des tâches, de la sécurité et du temps consacré. La lutte contre le travail des enfants ne peut avoir d'échos favorables que dans un environnement où leurs problèmes existentiels sont l'exception et non la règle.

Les enfants sont loin d'avoir le même itinéraire. Cependant, tous les enfants rencontrés dans les centres d'accueil et écoles coranique sont issus d'un environnement familial très pauvre. La plupart n'ont jamais été à l'école et ont très tôt élu domicile dans la rue. Certains ont grandi sans connaître leur père,

d'autres sont des enfants confiés à d'autres membres de la famille, mais la plupart du temps à un maître coranique chargé de leur inculquer le savoir. Ceux-là finissent souvent par s'enfuir à cause des mauvais traitements qu'ils subissent. Faute de savoir où aller, car craignant que leurs parents les y ramènent de force, ils fuguent et s'installent dans la rue.

Quant aux maîtres coraniques, ils ne sont pas souvent mieux lotis que les familles qui se débarrassent de leurs enfants, en les leur confiant. Ceux-ci deviennent une source de revenu et de main d'œuvre pour le maître. La conjoncture faisant le reste, il y a là un système social bien complexe que des valeurs de la société, empêchent de désigner correctement.

TABLE DES MATIÈRES

DEDICADES	III
REMERCIEMENTS	IV
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	V
Introduction	1
PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	3
CHAPITRE I : CADRE GENERAL	4
1 Contexte et Problématique	5
1.1 Éducation	5
1.2 Travail des enfants	5
1.3 Exploitation sexuelle des enfants	6
1.4 Les « Talibés mendiants »	7
1.5 Santé des enfants	7
1.2 Cadre général	7
1.2.1 Justification de l'étude	7
1.2.2 Objectifs de l'étude	10
1.2.2.1 Objectif principal	10
1.2.2.2 Objectifs secondaires	10
1.2.3 Hypothèses	10
1.2.4 Revue de la littérature	11
1.2.5 Définition et/ou contenu des concepts	18
1.2.6 Modèle théorique	20
1.2.6.1 Difficultés rencontrées	20
1.2.5.2 Le modèle théorique du changement social	21

CHAPITRE II : METHODOLOGIE	26
2.1 La population de l'étude	26
2.2 La méthode de travail	26
2.3 Le matériel et les instruments de collecte	29
2.3.1 La fiche d'enquête	29
2.3.2 Le guide d'entretien	31
2.4 les limites géographiques de l'étude	32
DEUXIEME PARTIE : CADRE D'ANALYSE	34
CHAPITRE III : NOTES DE TERRAIN ET ETUDES DE CAS	35
3.1 Notes de terrain	35
3.1.1 Une journée à Rufisque	35
3.1.2 Une soirée de gala de l'enfance	37
3.1.3 Une réunion au Ministère de la famille et de la Petite Enfance	39
3.1.4 Une proposition indécente	40
3.2 Études de cas	40
3.2.1 Avenir De l'Enfant	40
3.2.2 Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Jeunes	45
3.2.3 Analyse des études de cas	48
CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE	51
4.1 Présentation et analyse des données quantitatives	51
4.2 Analyse des données qualitatives	53
Conclusion	58
Annexes	60
Bibliographie	61

DEDICACES

A Mon Père

REMERCIEMENTS

- A mon Directeur de Mémoire M.Boubacar LY pour ses conseils avisés et son encadrement,
- A tous mes professeurs du Département de Sociologie de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADE	Avenir de l'Enfant
AG	Assemblée Générale
ASAD	Association Sénégalaise d'Assistance aux Toxicomanes et Sidéens
ASC	Association Sportive et Culturelle
BIT	Bureau International du Travail
BIT/IPEC	Bureau International du Travail / Programme de Lutte contre les Pires Formes de Travail
BU	Bibliothèque Universitaire
CDE	Convention des Droits de L'Enfant
CI	Classe d'Initiation
CM2	Dernière classe du cycle élémentaire
DEA	Diplôme d'Études Approfondies
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation
NU	Nations Unies
NY	New York
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PDEF	Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation
PIB	Produit Intérieur brut
RTS	Radiodiffusion Télévision Sénégalaise
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UA	Unité Africaine
UNESCO	Agence des Nations Unies pour l'Éducation
UNICEF	Agence des Nations Unies pour l'Enfance
USA	Etats Unis d'Amérique
USAID	Agence d'Aide du Gouvernement Américain
VDN :	Voie de Dégagement Nord
VIH :	Virus d'Immunodéficience Humaine

Depuis l'adoption de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), qui définit en cinquante quatre articles toute la gamme de droits auxquels les enfants du monde entier peuvent prétendre en 1989 par le Sommet Mondial sur l'Enfance de New York (Etats Unis), promouvoir leurs droits est devenu une affaire de mode pour beaucoup ; et en parler voudrait dire être dans l'air du temps. Ce concept est devenu un fourre-tout et de plus en plus d'organisations au Sénégal disent œuvrer pour la promotion des Droits de l'Enfant.

Cependant, malgré la multitude d'organisations intervenant dans le sens d'une meilleure prise en compte du bien-être des enfants ainsi que les moyens humains, matériels et techniques déployés, une bonne frange de cette population vit dans des conditions difficiles grandissantes. En atteste le spectacle des grandes villes du Sénégal : Kaolack, Saint-louis mais surtout Dakar la capitale. Des enfants en haillons arpentent les artères de ces villes de jour comme de nuit avec tous les risques encourus.

Compte tenu des problèmes diagnostiqués au sein de cette population et du plaidoyer international mené par les organismes du système des Nations Unies et les grandes Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales, le Gouvernement du Sénégal a créé un Ministère chargé de la Famille et de l'Enfance en 2000.

Au Sénégal, une multitude d'Organisations Non Gouvernementales intervient avec de gros moyens financiers, matériels et humains dans la prise en charge de cette frange sensible de la population.

Aux côtés de ces acteurs, des associations de quartiers, aux ressources financières faibles, parfois inexistantes, s'investissent dans ce combat. Qu'en est-il de leur implication ? quelle place occupent-elles réellement et pour quel impact ?

Cette recherche menée dans le cadre de la préparation du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) de Sociologie est une contribution à la réflexion engagée dans ce sens.

Ce travail s'articule en deux parties comprenant chacune deux chapitres. La première partie intitulée « Cadre général et méthodologique de l'étude »

comprend un premier chapitre « Cadre général » divisé en deux points portant les titres suivants : « Contexte et problématique » et « Cadre général ».

Le point « Contexte et problématique » campe le sujet à travers cinq thèmes des Droits de l'Enfant qui vont de l'éducation à la santé en passant par leur entrée précoce dans le monde du travail, leur exploitation sexuelle et leur mise à la mendicité.

Le deuxième point « Cadre général » expose les éléments justificatifs de l'étude, ses objectifs et hypothèses. Dans cette partie, une brève présentation du contenu des documents cités dans la bibliographie est faite ainsi qu'une tentative de définition des concepts utilisés dans ce travail ainsi que la présentation d'un modèle théorique.

Le deuxième chapitre traite de la « Méthodologie ». En quatre points, la population de l'étude, la méthode de travail, le matériel et les instruments de collecte ainsi que les limites géographique de l'étude sont examinés.

La deuxième partie de cette étude « Cadre d'analyse » comprend les chapitres trois et quatre. Le chapitre trois « Notes de terrain et études de cas » retrace une journée passée sur le terrain avec les enfants internés dans des centres d'accueil ainsi que quelques faits qui se sont passés pendant mon étude et constituant mes notes de terrain.

Une étude de cas de deux associations parmi celles avec lesquelles je me suis davantage entretenues est également présentée dans ce chapitre.

Le chapitre quatre, dernier de cette étude, présente et analyse les données qualitatives et quantitatives de l'étude

PREMIERE PARTIE

**CADRE GENERAL ET
METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE**

CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL

Le respect du bien-être des enfants et surtout la prise en compte de leurs droits au regard de *l'universalité, de l'indivisibilité, de l'interdisciplinarité et de l'interconnexion des droits humains*¹ constituent une préoccupation essentielle à l'échelle internationale. Les Droits de l'Enfant, souvent bafoués, font partie d'un tout : les Droits de l'Homme.

Cette prise de conscience a amené l'Assemblée Générale (AG) des Nations Unies (NU) à adopter une convention relative aux Droits de l'Enfant le 20 novembre 1989. A la suite de ce Sommet tenu au siège des Nations Unies à New York (NY), cent quatre vingt douze (192) États l'ont ratifiée et cent cinquante cinq (155) ont élaboré des programmes nationaux d'action pour mettre en œuvre les objectifs du Sommet dont la réduction de la pauvreté, la lutte contre le travail précoce des enfants, la lutte contre diverses formes d'exploitations et d'abus.

Dix ans après ce Sommet et les grandes promesses faites, la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est tenue les 8, 9 et 10 mai 2002 consacrée aux enfants, relève d'assez modestes réalisations.

Dans le domaine de l'éducation par exemple, plus de 100 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, des filles pour la plupart, ne sont pas scolarisés; un enfant sur trois ne fait que les cinq années nécessaires à une éducation de base², alors que celle-ci est retenue comme étant un de ses droits fondamentaux.

C'est pourquoi, lors du forum mondial sur l'éducation à Dakar en avril 2002, il a été retenu entre autres de garantir l'accès à une éducation gratuite, obligatoire et de qualité à tous les enfants en 2015. Cependant, les résultats enregistrés principalement dans les pays en crise et les pays en développement notamment au Sénégal laissent perplexes.

¹ Institut des Droits de l'Homme et de la Paix IDHP, *Colloque International sur l'application de la convention des NU sur les droits de l'enfant*, Dakar, Sénégal

² ONU, Session spéciale de l'Assemblée Générale consacrée aux enfants : *Un monde digne des enfants*, New York, 8-10 mai 2002

1.1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

1.1 ÉDUCATION

Au Sénégal, dans le secteur de l'Éducation, les disparités entre garçons et filles demeurent encore.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 71,6% à 75,8% entre 2001/2002 et 2002/2003 soit un accroissement de 4,2%. Il est de 79,3% pour les garçons et 72,3% pour les filles. Exceptée la région de ST-Louis, l'écart filles/garçons persiste et est de 7% au niveau national. Le taux d'abandon en Classe d'Initiation (CI) est de 8% réparti comme suit : 7% chez les garçons et 9,1% chez les filles³.

Cependant, la qualité de l'enseignement semble jurer d'avec le nombre d'inscrits et le Taux Brut de Scolarisation. Aucun progrès n'a été réalisé depuis 1996. *En moyenne, sur 100 enfants entrés en Classe d'Initiation, seuls 34 atteindront probablement la classe de CM2, dernier niveau du cycle élémentaire; 17 parviendront en troisième et 6 en terminale; le tout au bout de 13 ans³.*

Le Ministre de l'Éducation a confirmé les insuffisances relevées dans la qualité de l'enseignement en clôturant la revue du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation -PDEF- qui s'est tenu à l'hôtel Novotel de Dakar dans les propos suivants : *«Si on peut se féliciter des progrès enregistrés au regard des indicateurs d'accès, il faut reconnaître que la difficulté réside désormais sur les enjeux qualitatifs plutôt que dans un pur problème d'accès»⁴.*

Le budget de l'État consacré à l'Éducation, en baisse entre 2000 et 2003; 31% en 2000, 29,01% en 2001, 27,45% en 2002 et 27,36% en 2003, a augmenté en 2004 pour atteindre 40%; taux préconisé par l'Unesco.

A titre comparatif, le Sénégal consacre 3,26% de son Produit Intérieur Brut (PIB) à l'Éducation contre 4,3% pour la Côte d'Ivoire et 4,5% pour le Togo⁵.

³ République du Sénégal, Ministère de l'Éducation, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE), *Statistiques et Indicateurs de l'Éducation 2002/2003*, mai 2003.

⁴ Tiré d'une contribution parue dans un quotidien sénégalais « Le Quotidien », à la page 9 à la rubrique « Opinion et Débat » du mercredi 22 Septembre 2004 N°525

⁵ République du Sénégal, Ministère de l'Éducation, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE), Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), *Rapport Économique et financier du PDEF*, Décembre 2002, CREA.

De même, des parents retirent leurs enfants de l'École parce que n'ayant pas les moyens d'acheter les fournitures scolaires ou estimant avoir davantage besoin de ressources humaines pour les activités productives ou domestiques plutôt que d'investir dans des études dont l'issue leur apparaît incertaine au vue du modèle type «baol baol» (le golden boy sénégalais, rarement instruit, qui a réussi dans les affaires au travers de voyages principalement en Europe et en Amérique). Diverses études révèlent que lorsqu'il faut scolariser les enfants, les choix sont encore portés sur les garçons. Il s'y ajoute le nombre croissant de diplômés des universités ou des autres filières de formation qui grossissent le rang des sans emploi.

1.1.2 TRAVAIL DES ENFANTS

Des enfants sont de plus en plus impliqués dans les activités hors de leurs foyers (employées de maison, apprentis, talibés mendiants, cireurs...) voire au niveau de la sphère domestique (travaux ménagers, recherche d'eau au puits, au marigots, recherche de bois) aux conséquences souvent néfastes pour leur développement physique, psychique, intellectuel...

La paupérisation grandissante semble justifiée l'implication des enfants dans la prise en charge des besoins au sein des familles essentiellement en milieu rural⁶. Cette implication des enfants dans la prise en charge de la famille est souvent assimilée par les acteurs de l'humanitaire à une forme d'exploitation économique.

1.1.3 EXPLOITATION SEXUELLE

En plus de cette exploitation économique, il est relevé une exploitation sexuelle très marquée principalement sur la Petite Côte et en Casamance, zones fortement touristiques⁷.

*Le rapport provisoire sur l'exploitation sexuelle des enfants au Sénégal*⁷ révèle que des enfants sont victimes d'inceste et/ou d'abus et sont soumis à une prostitution déguisée parfois avec l'approbation des parents biologiques. Ces pratiques, bien que connues ou soupçonnées par la communauté, font rarement l'objet d'une dénonciation auprès des autorités compétentes.

6 Plan Sénégal, *le travail des enfants en milieu rural : Images et mobiles au Sénégal*, 2002, 48p,

7 A.S. FALL, *l'exploitation sexuelle des enfants au Sénégal*, Rapport provisoire, Codesria - Unicef, 2002, 58P

1.1.4 LES «TALIBÉS MENDIANTS⁸»

Un autre phénomène plus visible lorsque que l'on parcourt les rues des grandes villes du Sénégal, à l'instar de Dakar, est celui de l'exploitation économique des enfants mendiants appelés « talibés » ainsi que d'autres, livrés à eux-mêmes. Ils sont de plus en plus nombreux sur les grandes avenues, s'infiltrant entre les voitures, à la quête d'une pièce de monnaie ou d'une offrande (ou de cadeaux) que les passagers des véhicules voudront bien leur donner.

1.1.5 SANTÉ DES ENFANTS

La morbidité et la mortalité demeurent importante auprès de la tranche d'âge 0-4 ans malgré les divers programmes qui tentent de lutter pour améliorer la survie des enfants et qui ont permis d'enregistrer une baisse significative pendant la décennie 1990-2000. La mortalité infantile est passée de 76 pour 1000 à 70,1 pour 1000, soit une baisse de 6% en valeur relative. Les premières causes de morbidité et de mortalité sont la diarrhée, le paludisme et les maladies respiratoires. Cependant, les disparités régionales demeurent importantes : 54,2% à Kolda et 90,6% à Dakar.

Au vu de ce qui précède et à la lecture des documents cités en bibliographie, le développement d'un pays passant entre autres par la prise en compte de façon permanente des droits et du bien-être des enfants, il apparaît nécessaire de s'interroger sur la question de départ de cette étude : quelles stratégies sont mises en place par les associations de quartier en vue de la diffusion, de la sensibilisation voire de l'application de la Convention des Droits de l'Enfant au cas où elle serait connue?

1.2 CADRE GÉNÉRAL

1.2.1 JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La situation de l'enfant constitue de nos jours une des préoccupations majeures des acteurs de l'Humanitaire, des États, des organismes nationaux comme internationaux surtout depuis la prise de conscience dans les années 90 de la nécessité d'élaborer un instrument juridique international. De nombreuses violations des droits et de la protection des personnes les plus vulnérables constituées des femmes et des enfants sont constatées à travers le monde.

Ce phénomène est davantage perceptible dans les pays en crise et/ou en développement. Cependant, les violations et les violences ne sont pas circonscrites à ce type de pays. Elles sont universelles et empruntent dans les pays développés des formes sophistiquées.

Déjà, en 1924, il a été élaboré une déclaration sur les Droits de l'Enfant sur l'initiative d'un groupe d'Organisations Non Gouvernementales. L'année 1989 est cependant la date marquante de la prise de conscience des États et Organismes Internationaux avec l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant par tous les États membres des Nations Unies, exceptés les USA et la Somalie.

Par la suite, s'est tenu le Sommet mondial pour l'enfant à New York en 1990. La même année, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant fut adoptée par la 26^e Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), devenue Unité Africaine (UA). Une convention sur les pires formes de travail des enfants fut également élaborée par le Bureau International du Travail (BIT).

Malgré cette volonté manifeste à l'échelle internationale, un déficit dans la politique d'application de la Convention des Droits de l'Enfant est relevé d'où la mise en place d'un Comité d'Application de la Convention à Genève. Ce constat a mené à la réflexion lors du Colloque international sur l'application de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, sur *les clauses de faisabilité qui limitent la portée de l'engagement des acteurs chargés de la mise en œuvre de ces droits*⁹.

Le bien-être des enfants et le respect de leurs droits sont devenus une telle préoccupation que des personnalités internationales du monde politique, artistique... se sont impliquées dans cette lutte. C'est le cas de Nelson MANDELA (Figure emblématique de la lutte contre l'Apartheid et premier Président noir de l'Afrique du Sud) et de Graca MACHEL son épouse, aux côtés du « Mouvement Mondial en faveur des enfants ».

Faisant suite au Sommet mondial pour les enfants, un « *Plan national d'action en faveur des enfants* » a été élaboré par le Gouvernement du Sénégal en collaboration avec l'Unicef, le Bureau International du Travail et un groupe d'Organisations Non Gouvernementales en 1993. Des actions sont également initiées à l'endroit des « talibés » et des enfants en rupture sociale.

9 Réseau des instituts des Droits de l'Homme, Colloque international sur l'application de la Convention des NU sur les Droits de l'Enfant, Dakar, juin 2002.

C'est ainsi que le 20 avril de chaque année est déclaré journée nationale des talibés. Dans la même lancée, le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) est élaboré au Sénégal afin de mettre en place des instruments appropriés pour l'identification et la lutte contre le travail des enfants.

La volonté du Sénégal d'œuvrer pour le bien-être et le respect des Droits de l'Enfant l'a amené à ratifier toutes les conventions sus mentionnées et à créer en 2000, un Ministère de la Famille et de la Petite Enfance en plus de l'élaboration d'un Programme National d'action en faveur des enfants.

Pourtant, une violation flagrante des Droits de l'Enfant est notée tous les jours à travers le monde mais également au Sénégal : des pires formes de travail¹⁰ à leur exploitation économique et/ou sexuelle en passant par le mariage précoce et/ou forcé, la mise à la mendicité, l'exclusion scolaire....

Il ressort de l'étude sur les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de la fin de la décennie pour l'enfant menée par le Gouvernement du Sénégal et l'Unicef¹¹ pour un meilleur cadrage des actions à entreprendre que :

- 44% des ménages ont entendu parler des Droits de l'Enfant (55,4% en milieu urbain et 36,1% en milieu rural),
- 49,3% des enfants en âge scolaire fréquentent l'école primaire (59,3% pour les garçons contre 44,6% pour les filles),
- 37,6% des enfants sont en situation de travail (la majorité en zone rurale : 43,5% contre 27,7% en zone urbaine),
- 31% des enfants travaillant sont âgés entre 5-9 ans; 44% entre 10-15 ans.

Dans un tel contexte, on peut se demander au regard de son engagement dans le Mouvement mondial et de la volonté manifeste de son Gouvernement, si le Sénégal peut se doter de moyens financiers, techniques, humains... pour y faire face?

Existe-il une volonté réelle de la part des pouvoirs politiques?

Ces interrogations méritent d'être soulevées compte tenu de la complexité des questions relatives à la situation de l'enfant au Sénégal.

¹⁰ BIT, convention 182 art3 « Toutes les formes d'esclavages et pratiques assimilables, telles que la vente et la traite d'enfant, le travail forcé ou obligatoire, la servitude pour dette et le servage, l'utilisation, l'engagement ou l'offre d'un enfant à des fins d'activités illicites, de la prostitution, de la production de matériel ou de spectacle pornographique et tout autre type d'activité qui, par sa nature ou en raison de conditions dans lesquelles il s'exerce est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant de manière telle qu'il ne devrait en aucune manière y être exposé »

¹¹ Gouvernement du Sénégal -Unicef , Rapport de l'enquête sur les objectifs de la fin de décennie sur l'enfance, MICS-II-2000).

Toutefois, quelle évaluation a été faite des actions des organisations internationales et nationales oeuvrant au profil de l'enfant?

Au Sénégal, divers acteurs interviennent dans le secteur de l'enfance notamment les associations de quartier. Qu'en est-il de leur implication?

1.2.2 LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1.2.2.1 L'OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal de ce travail s'inscrit dans la lutte pour le respect des Droits de l'Enfant et son bien-être tels que prescrits dans la Convention des Droits de l'Enfant et autres instruments juridiques comme la Charte africaine des droits et bien-être de l'enfant à travers l'étude de l'implication des associations de quartiers dans l'encadrement et/ou la prise en charge des enfants?

1.2.2.2 LES OBJECTIFS SECONDAIRES

L'étude des objectifs secondaires permettra d'abord d'identifier les acteurs impliqués dans ces associations et par là tenter d'établir leurs activités entrant en droite ligne avec la Promotion des Droits de l'Enfant et de dégager le profil de ces associations.

Après cette phase d'identification, il s'agira ensuite de voir le mode de structuration de ces associations. La dernière phase consistera à étudier leur mode de fonctionnement, les rapports qu'elles entretiennent avec les parents des enfants dont ils ont la charge; les rapports entre associations; entre celles-ci et les Organisations Non Gouvernementales intervenant dans ce secteurs, et avec le ministère de tutelle.

1.2.3 HYPOTHESES

L'importance des ressources financières disponibles dans divers programmes de lutte contre la pauvreté expliquerait la floraison des structures qui disent oeuvrer pour une meilleure prise en charge des enfants. L'engagement humanitaire est loin d'être la motivation première dans le contexte économique du Sénégal où trouver du travail avec une rémunération adéquate permettant de subvenir à ses besoins n'est pas chose facile.

1.2.4 REVUE DE LA LITTERATURE

Une revue de documents relatifs à la question des Droits et bien-être de l'Enfant auprès d'Organismes Intergouvernementaux, d'Organismes Non Gouvernementaux, d'Associations, de Structures de l'État, a précédé l'élaboration de cette étude, pour tenter de faire un état des lieux des documents existants sur cette question.

Les documents cités sont davantage des rapports d'organismes ou des études commanditées par des structures portant sur des thèmes spécifiques ayant trait à leurs lignes directrices. Les explications recueillies ici et là relèvent que le phénomène de la promotion des Droits de l'Enfant comme cheval de bataille à l'échelle des Nations Unies est récente et remonte à une dizaine d'années. Ce serait la raison pour laquelle il n'y a pas une profusion d'écrits. Cependant, sur des points précis des Droits de l'Enfant, tel le travail des enfants, il en existe davantage.

Les documents parcourus font apparaître une difficulté à déterminer, au Sénégal, les limites entre le processus de socialisation des enfants, les abus et/ou l'exploitation économique qu'ils subissent.

Les dérives notées dans le processus de socialisation, l'exploitation économique ou sexuelle, la mise à la mendicité, font partie des premières causes de violation des droits de l'enfant.

Des documents font apparaître une corrélation entre le degré d'accès à l'éducation et à la santé et le niveau de pauvreté d'une population donnée. Les acteurs du développement s'accordent de plus en plus sur l'idée que l'absence d'éducation dans les familles pauvres affecte le développement des enfants et constitue une entrave à leur intégration sociale et économique pendant l'adolescence et maintient, par la même occasion, le cercle vicieux de la pauvreté. Les pays à faible taux de scolarisation ont un fort taux de mortalité infantile et maternelle et un taux élevé de pauvreté et vice versa.

Ci-dessous le résumé des contenus de quelques documents cités en bibliographie :

A K GUEYE, *Etude sur le travail domestique non salarié des enfants, Unicef, Dakar 1999, 53p.*

L'étude sur le travail domestique non salarié des enfants dépeint la situation de l'enfant au Sénégal à travers de larges données statistiques tirées d'études menées par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS). Elle mentionne brièvement les textes juridiques sénégalais portant sur les Droits de l'Enfant, sans les citer, à notre regret. Par rapport aux textes internationaux ratifiés par le Sénégal et portant sur l'enfant, l'auteur s'interroge sur leur mise en œuvre, compte tenu des réalités socioculturelles du Sénégal. Cette étude renseigne également sur les différentes étapes de l'enfance : infantile pour les moins d'un an ; juvénile, de 1 à 4 ans ; pour finir par l'étape infanto -juvénile entre 4 et 5ans.

Des données sont fournies sur la disparité entre les garçons et les filles fréquentant l'Ecole primaire. Sur 49,3% des enfants scolarisables, le taux est de 53,9% pour les garçons contre 44,6% pour les filles. Pour finir, l'étude renseigne sur l'apport calorifique préconisé par l'Unicef qui est de 2500calories/jour/personne. Ces renseignements ne nous précisent pas la population cible concernée par cette absorption de calories par jour, tout comme ils n'indiquent pas s'il à été tenu compte des habitudes culinaires sénégalaises.

L'indicateur de barème calorique semble difficilement accessible compte tenu des habitudes alimentaires au Sénégal. Les repas ne sont pas servi en portions dans des assiettes, ce qui permettrait des approximations sur l'apport calorifique mais plutôt dans des ustensiles autour desquels s'installent les gens pour manger ensemble.

Gouvernement du Sénégal, Unicef, *Rapport de l'enquête sur les objectifs de la fin de décennie sur l'enfance (MICS-II), 2000, 113p.*

MICS (Multiple Indicator cluster Survey - Enquête par Grappe à indicateurs Multiples) fait partie d'un Programme Mondial d'Assistance de l'Unicef pour la collecte, le traitement et l'analyse des données relatives à la survie, au développement et à la protection de l'enfant. Cette étude tout comme celle qui précède renseigne sur la situation de l'enfant mais à une échelle plus large.

Après avoir mis en exergue l'importance de la vitamine A dans la lutte contre la cécité, des chiffres sont donnés sur la situation des enfants. En voici quelques uns :

- 7,6% des enfants dont les deux parents sont vivants sont confiés.
- 44% des ménages ont entendu parlé des Droits de l'Enfant en 2000 contre 33% en 1996 ; 55,4% en milieu urbain et 36,1% en milieu rural.
- 37,6% des enfants de 5 à 15 ans travaillent.
- 72,7% des Sénégalais ont accès à l'eau potable.
- Six enfants sur dix sont inscrits à l'état civil à leur naissance . Une grande disparité subsiste entre les milieux urbains et ruraux. Dans les zones urbaines, trois enfants sur quatre sont enregistrés contre moins d'un enfant sur deux en milieu rural. Ce constat a mené à l'importante campagne sur l'enregistrement des naissances au Sénégal organisée concomitamment avec la célébration de la journée de l'enfant africain¹² le 16 juin 2003.
- Une corrélation est notée entre le niveau d'instruction de la mère et le respect des Droits de l'Enfant ; plus une mère est instruite, davantage elle est sensible aux respects des Droits de l'Enfant.
- 6,2% des enfants de moins de 15 ans vivent avec leurs deux parents. 9.6% ne vivent avec aucun des parents biologiques ; 7,6% ne vivent avec aucun des parents même s'ils sont vivants (cf. cas des enfants confiés).
- 37,6% des enfants de 5 à 15 ans travaillent ; 39,4% chez les garçons et 35,7% chez les filles. Ces enfants travaillent davantage en milieu urbain (43,5%) qu'en milieu rural (29,9%). Les enfants rentrent précocement dans le monde du travail :31% ont entre 5 et 9 ans et 43,9% entre 10 et 15 ans.

Ces données sur le travail des enfants doivent être exploitées avec quelques précautions car en milieu rural et péri urbain, le travail des enfants est souvent motivé par leur socialisation.

Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP), *Rapport du Colloque International sur l'application de la convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant à Dakar, 2003*

L'une des motivations de ce colloque est l'existence d'un mouvement mondial en faveur des droits des personnes les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants. L'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) constate que dix ans après la convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, « ceux-ci sont loin d'être effectifs et l'application de la Convention

¹² la journée de l'enfant africain commémore celle du 16 juin 1976 au cours de laquelle des enfants noirs ont été sauvagement réprimés à coup de fusil sous le régime de l'apartheid à Soweto en Afrique du Sud.

des Droits de l'Enfant est un réel problème ». Ce rapport s'interroge sur la pertinence des clauses de faisabilité qui « limitent la portée de l'engagement des acteurs chargés de la mise en œuvre de ces droits » et souligne des difficultés dans l'application des Droits de l'enfant par rapport au principe de l'indivisibilité des Droits Humains ; exemple : droit à l'éducation, à la bonne santé, à la dignité ...difficilement applicable dans une situation de pauvreté. Pour le continent africain, l'institut préconise dans la promotion de faire une corrélation entre les droits des enfants et les réalités socioculturelles.

Organisation de l'Unité Africaine, *Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 1979, 37p.

La « Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant » a été adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) devenue Union Africaine (UA) à Monrovia (Libéria) du 17 au 29 juillet 1979. Voici quelques éléments de cette charte :

- La peine de mort n'est pas applicable aux enfants de moins d'un an.
- L'inscription dans les registres de l'état civil dès la naissance est un droit.
- Les enfants ont droit à l'éducation et à tendre vers un enseignement secondaire gratuit.
- Les filles enceintes doivent pouvoir achever leur éducation compte tenu de leurs aptitudes individuelles.

PLAN International, *Enquête sur les perceptions et motivations du travail des enfants en milieu rural au Sénégal, Rapport provisoire*, 2002, 113p

Cette étude menée dans des villages situés dans les régions de Thiès, Kaolack, Louga et Saint-Louis est articulée autour de la question des causes et motivations du travail des enfants dans ces zones. A l'entame du document, il est question de « *socialisation corrompue du travail des enfants* ». Il y est signalé que « les accidents de travail constituent l'une des premières causes de décès des enfants en Afrique »¹³.

Cette étude rappelle la vulnérabilité des enfants et des femmes qui sont plus touchés par les maladies hydriques (recherche d'eau au puits, au marigot,

¹³ BIT Genève, *Le travail des enfants en Afrique, l'intolérable en point de mire*, février 1998, Ouganda

irrigation...). Elle souligne l'exode rural des enfants travailleurs qui entraîne la rupture d'avec le cadre protecteur familial et alimente les violences morale, sexuelle, physique et économique auxquelles les enfants sont exposés. Une conséquence du travail des enfants est la baisse du taux de scolarisation à mesure que l'âge s'élève.

Direction de la prévision et de la statistique -DPS-, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Rapport provisoire, décembre 2001, Dakar, 74p.

Le Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté -DSRP- rappelle que la lutte contre la pauvreté nécessite un accès aux services sociaux de base que sont : un point d'eau potable, une école primaire, un poste de santé, un lieu de commerce ou une route. Il souligne qu'en zone rurale, la vétusté et l'insuffisance de l'équipement agricole entraîne la sur-utilisation de la main d'œuvre infantile dans les activités.

Entre autres recommandations pour lutter contre le travail des enfants le document préconise :

- La promotion de l'éducation,
- la sensibilisation accrue avec une adaptation des thèmes au contexte socioculturel en plus d'une utilisation de supports de communication adéquats,
- la promotion de stratégies à base communautaire en impliquant les différents acteurs dans les phases de conception, de validation et de mise en œuvre de celles-ci.

A.SADIO, Le travail des enfants au Sénégal : enquête méthodologique, République du Sénégal, Ministère de l'Economie, juillet 1993

L'auteur focalise son enquête sur la tranche d'âge six-quatorze ans et parle d'abandon massif des études autour de douze ans aussi bien chez les filles que les garçons ; plus de la moitié pour cause de renvoi et le second motif pour cause d'implication des enfants dans les activités agricoles ou alors comme berger ou comme femme de ménage. 14% de son échantillon est constitué de filles impliquées dans les travaux domestique ayant entre six et quatorze ans. L'auteur ne précise cependant pas la taille de cet échantillon ni sur quelles bases il a été constitué.

La lecture de cette enquête inspire la question suivante : le recours aux plus jeunes des filles dans les travaux domestiques, n'est-il pas lié au fait qu'elles sont plus dociles car plus vulnérables et moins au fait de leurs droits ?

L'étude révèle que ces enfants ont tendance à en faire plus qu'elles ne peuvent supporter physiquement, ce qui les expose à des accidents de travail réguliers. L'auteur a fait la classification suivante sur les activités qui occupent davantage les enfants :

- Aide familiale dans l'agriculture,
- Employées de maison en ville,
- Apprentis en villes.

Cette étude traite du travail salarié des enfants . Elle suggère, à défaut de mettre un terme au travail des enfants, de leur trouver des équipements agricoles susceptibles de les alléger mais surtout de mettre l'accent sur leur scolarisation qui seule pourra les protéger des dangers liés à ces activités.

République du Sénégal, *Consultation régionale préparatoire de la conférence d'OSLO sur le travail des enfants, Rapport national, août 1997, 25p.*

Ce rapport donne une autre classification des activités sur lesquelles porte le travail des enfants :

- Aides-familiaux, agriculteurs du secteur rural,
- Jeunes filles domestiques dans les zones urbaines,
- Apprentis dans le secteur informel (rural et urbain),
- Travailleurs indépendants exerçant des petits métiers urbains.

Il renseigne que le travail rémunéré des 6-18 ans est plus marqué chez les filles employées comme filles de ménage que les garçons. De même, ce rapport souligne que les filles sont plus vulnérables au harcèlement sexuel. Ce rapport analyse le travail des enfants sous l'angle du contexte socioéconomique, de la crise du système éducatif, du sous développement, de la pauvreté et de l'environnement socioculturel des enfants.

S.FOUNTAIN, *Ce n'est que justice, Guide pratique sur la Convention relative aux droits de l'enfant*, Unicef, 1999, 81p,

La CDE fixe les normes fondamentales concernant le bien-être des enfants aux différentes étapes de leur développement. Les États qui ratifient la convention présentent régulièrement des rapports à un comité des droits de l'enfant sur les mesures qu'ils ont adoptées pour se conformer aux dispositions de celle-ci.

Cette convention est le premier texte de loi dans l'histoire ayant force obligatoire universelle en ce qui concerne les droits de l'enfant. Elle se compose de cinquante-quatre articles qu'on peut diviser en quatre grandes catégories :

- **Les droits concernant la survie**, qui recouvrent le droit de l'enfant à la vie et à la satisfaction de ses besoins essentiels. Il s'agit, notamment, du droit à un niveau de vie décent, à un logement, à la nutrition et aux soins médicaux.
- **Les droits concernant le développement**, qui recouvrent tout ce dont l'enfant a besoin pour se développer dans toute la mesure de ses potentialités. Il s'agit, notamment, du droit à l'éducation, au jeu et au repos, aux activités culturelles, de l'accès à l'information et de la liberté de pensée, de conscience et de pratiquer sa religion.
- **Les droits concernant la protection**, qui exigent des adultes de protéger les enfants contre toutes formes de mauvais traitement, de négligence et d'exploitation. Ces droits recouvrent notamment, les soins particuliers aux enfants réfugiés et la protection contre : la torture, la violence lorsque l'enfant est en conflit avec la loi, la participation aux conflits armés, le travail des enfants, la consommation de stupéfiants et l'exploitation sexuelle.
- **Les droits concernant la participation**, qui permettent aux enfants de jouer un rôle actif dans leur communauté et dans leur pays. Il s'agit, notamment, de la liberté de l'enfant d'exprimer son opinion, de donner son avis sur les questions qui l'intéressent, d'adhérer à des associations et d'organiser des réunions pacifiques. Selon son degré de maturité, l'enfant a le droit de participer aux activités de la société pour se préparer à une vie d'adulte responsable.

Quelques dates clé sur l'historique de la CDE :

- **En 1948**, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- **En 1959**, la déclaration des Droits de l'Enfant a été adoptée par les Nations Unies. Elle comportait dix droits et n'avait pas de caractère obligatoire pour les pays qui l'avaient signée.
- **En 1978**, un projet de convention sur les Droits de l'Enfant a été soumis à la commission des droits de l'homme des Nations Unies par le Gouvernement Polonais.
- **En 1979**, pendant l'année internationale de l'enfant, la commission a créé un groupe de travail chargé de coordonner les diverses propositions des gouvernements de la planète. Dix longues années de négociation ont suivi.
- **Le 20 novembre 1989**, la convention est adoptée par l'Assemblée Générale. Elle est entrée en vigueur en 1990, après avoir été ratifiée par vingt pays. Dès août 1999, cent quatre vingt onze pays l'ont ratifiée.

La promotion des Droits de l'Enfant ne vise pas à créer une situation conflictuelle entre les enfants et les adultes qui gouvernent leur vie, mais plutôt à encourager tous ceux qui luttent pour que les enfants aient un avenir solide.

1.2.5 DEFINITION ET/OU CONTENU DES CONCEPTS

Les dix principaux Droits de l'Enfant sont tirés d'un dépliant réalisé par le Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale du Sénégal et Unicef-Sénégal. Les autres définitions sont tirées de différentes lectures.

Droit à l'égalité : Tout enfant a droit à l'égalité des chances sans distinction, ni discrimination fondée sur la race, la religion, l'origine nationale, le sexe, la fortune ou sur toute autre situation.

Droit à une famille, à un nom, et à une nationalité : Tout enfant a droit à une famille. L'Etat doit tout faire pour que l'enfant privé de son milieu familial soit adopté par une famille ou placé dans un établissement approprié. L'enfant a droit à un nom dès sa naissance. Il a également le droit d'acquérir une nationalité.

Droit à la survie et au développement : Tout enfant a un droit inhérent à la vie. La famille et l'Etat ont l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant.

Droit à la santé : Tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible, le droit à une alimentation saine et à des soins médicaux. L'enfant désavantagé physiquement, mentalement et socialement a droit à des soins

spéciaux. Une protection spéciale doit être accordée à la mère avant la naissance de l'enfant.

Droit à l'éducation et aux loisirs : Tout enfant a droit à une éducation élémentaire gratuite et obligatoire qui lui permette dans des conditions d'égalité des chances, de développer ses facultés et de devenir un membre utile de la société. Il a droit à des jeux et à des activités récréatives.

Droit à l'environnement sain : Tout enfant a droit à un logement dans un environnement qui lui permette de se développer d'une façon saine et normale sur les plans physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité.

Droit à la liberté d'expression d'association et d'accès à l'information : Tout enfant a droit à la liberté d'expression d'association et d'accès à une information appropriée qui présente une utilité sociale et culturelle pour lui.

Droit à la protection : Tout enfant a droit à l'amour et à la compréhension. Il a droit à la protection contre la violence, la négligence, l'abandon, les mauvais traitements, l'exploitation économique et sexuelle. Il ne doit pas être soumis à la torture, à la traite, ni à un emploi qui nuise à sa santé, à son éducation et à son développement. Il a le droit de bénéficier d'une assistance juridique et de rester en contact avec sa famille

Droit à la paix : Tout enfant a droit à une éducation dans un esprit d'amitié et de tolérance entre les peuples, de paix et de fraternité universelle. En cas de catastrophe et de conflit armé, l'enfant a droit à une protection spéciale.

Devoirs de l'Enfant à l'endroit de ses Parents : Tout enfant a le devoir de respecter et d'assister ses parents qui le guide. Il doit respecter son identité, sa langue et ses valeurs culturelles. Il doit acquérir le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

Les pires formes de travail (Convention 182; art3 du Bureau International du Travail)

« Toutes les formes d'esclavage et pratiques assimilables, telles que la vente et la traite d'enfant, le travail forcé ou obligatoire, la servitude pour dette et le servage, l'utilisation, l'engagement ou l'offre d'un enfant à des fins d'activités illicites, de la prostitution, de la production de matériel ou de spectacle pornographique et tout autre type d'activité qui, par sa nature ou en raison de condition dans lesquelles il s'exerce est susceptible de compromettre la santé, la

sécurité ou la moralité de l'enfant de manière telle qu'il ne devrait en aucune manière y être exposé ».

la journée de l'enfant africain commémore celle du 16 juin 1976 au cours de laquelle des enfants noirs ont été sauvagement réprimés à coups de fusil sous le régime de l'apartheid à Soweto (South Western Township ; Campement Sud Ouest de Johannesburg) en Afrique du Sud.

Les services sociaux de base correspondent à un point d'eau potable, une Ecole primaire, un poste de santé, un lieu de commerce ou une route.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) mesure les ressources financières produites à l'intérieur d'un pays. La manière dont il est utilisé influe sur le niveau de vie de la population.

1.2.6 MODELE THEORIQUE

1.2.6.1 DIFFICULTES RENCONTREES

Cherchant un auteur pour le « modèle théorique », j'ai contacté en vain plusieurs bibliothécaires d'ONG et des institutions des NU afin de dénicher un auteur ayant écrit sur le thème de la promotion des Droits de l'Enfant. Ma tentative auprès de la Bibliothèque de l'Université de Dakar n'ayant pas donné les résultats escomptés.

J'avais relevé quelques références bibliographiques à travers mes lectures dont

- IPEC/OIT/UNICEF : *Le travail des enfants au Sénégal*, Dakar, 1996.
- BIT- Genève *Le travail des enfants en Afrique, l'intolérable en point de mire*, février-1998, Ouganda.

Lorsque je crus mettre la main sur le bibliothécaire du BIT que j'ai attendu pendant trois semaines qu'il revienne de ses congés, on me répondit à trois reprises d'abord qu'il est sorti, ensuite qu'il est en pause alors que j'ai appelé après 15h, et enfin qu'il déjeunait.

Ma tentative auprès de l'IDHP pour avoir les textes de lois sénégalais concernant l'enfant était vaine. J'appris par d'autres sources que la présidente était en déplacement hors du Sénégal. Les vacances scolaires d'été n'ont pas facilité les contacts.

Le bibliothécaire de l'Unicef m'informa de l'existence d'une thèse d'Etat ayant des points commun avec mon sujet mais dont le stock est épuisé !!!

A mon grand regret, je ne pus me procurer ni le document, ni rencontrer son auteur S.BADIANE, *L'enfant aux deux bouts du fusil*, Thèse de Doctorat d'Etat en droit, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Faculté de Droit, Département des Sciences Juridiques ; j'étais à deux semaines de la date limite de dépôt des mémoires .

Je pris alors comme modèle celui du changement social de Guy ROCHER qui se rapprochait assez de mon sujet afin d'expliquer comment l'évolution de la société a contribué à la naissance de mouvements sociaux tels les associations de quartier.

1.2.6.2 LE MODELE THEORIQUE DU CHANGEMENT SOCIAL

On est passé d'une société collectiviste à une société individualiste où se développent de plus en plus les familles nucléaires entraînant une prise en charge exclusive de l'enfant non plus par la société mais par la famille réduite qui du reste n'en a plus le temps compte tenu des activités économiques qui éloignent de plus en plus les parents du foyer, laissant les enfants à la charge au mieux d'une femme de ménage, au pire livrés à eux mêmes.

A l'entame de son livre, l'auteur souligne que la société est aussi mouvement et changement d'une collectivité à travers le temps en plus d'être action sociale d'une pluralité de personnes.

Il fait la distinction entre l'évolution sociale et le changement social. Il définit l'évolution sociale comme l'ensemble des transformations que couve une société dans une période longue qui englobe une ou plusieurs générations. Quant au changement social qui a davantage trait à la présente étude , c'est l'ensemble des transformations observables et vérifiables sur de plus courtes périodes de temps. Il est davantage localisé géographiquement et sociologiquement (dans un cadre socioculturel plus limité que l'évolution).

Ce changement social est perceptible dans le mode de vie des gens qui sont passés d'un système de vie communautaire à un système de vie individualiste où l'enfant n'est plus pris en charge par la collectivité. Autrefois, l'enfant était simplement mis à contribution compte tenu de son âge dans les activités domestiques et ce pour la socialisation dans le cadre de la solidarité. L'enfant n'était pas un fardeau, un handicap car pris en charge par la collectivité ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En atteste la promotion des Droits de l'Enfant qui

jadis ne constituait pas une préoccupation car la violation de leurs droits telle que perçue aujourd'hui était l'exception.

Un des phénomènes du changement social est son aspect collectif car il implique une collectivité ou un secteur appréciable de la collectivité comme c'est le cas présentement avec la multiplication des associations.

Comme facteur dominant du changement social, l'auteur cite Durkheim et parle de rapport entre la densité démographique et l'intensité de la vie sociale qui constitue la civilisation (développement économique, social et culturel).

Il parle de la transformation des individus par suite des changements en même temps que la société. La révolution technologique a vraiment provoquée le passage d'un type de société à un autre type totalement différent. La société moderne est une société de production dans laquelle le monde du travail a pris une importance qu'il semble n'avoir jamais eu dans aucune autre civilisation. La valorisation du travail économiquement productif a entraîné des changements dans les modes de vie. Le capitalisme ou la médiation de l'argent change les rapports humains en rapport quantitatifs entre des choses abstraites alors que la société médiévale se fondait sur des rapports directs entre les êtres humains.

Par rapport aux éléments du système social, les institutions et coutumes qui ont survécu (beaucoup ont disparu) pour composer le système social actuel ne peuvent pas être parfaitement ajustées les unes aux autres. L'ancien et le nouveau ne peuvent ainsi cohabiter sans être plus ou moins en contradiction. Chaque génération a sa perception de la société, des choses de la vie par suite d'un contexte dans lequel elle a mûri. Une génération qui a grandi dans la guerre et la souffrance ne réagit pas comme celle qui n'a connu que la paix et la prospérité.

Cependant, le changement s'opère selon un rythme brisé. Aucune société ne change tout entière et en même temps. Certaines parties d'une société, certains secteurs, certaines régions changent avant d'autres ou plus rapidement que d'autres. Les associations sont davantage regroupées dans les grandes villes que les villages. Également, plus une société est instruite, davantage elle est exigeante. Cette exigence se manifeste dans la recherche d'un plus grand confort, d'une meilleure qualité de vie mais surtout du respect des droits humains. L'importance de l'instruction d'une société pour son développement est à l'origine de la promotion de la scolarisation universelle des enfants en 2015 par l'Unesco.

Parmi les agents du changement social, existent les élites, les groupes de pression et les mouvements sociaux dont il est question dans ce mémoire. Le mouvement social est ici défini comme une organisation nettement structurée et identifiable, ayant pour but explicite de grouper des membres en vue de la défense ou de la promotion de certains objectifs, généralement à connotation sociale. C'est le cas des associations de quartier objet de la présente étude. Un mouvement social est essentiellement revendicateur car il cherche à faire triompher des idées, des intérêts, des valeurs... Dans le cas d'espèce, il s'agit de la promotion des Droits de l'Enfant.

Un mouvement social est actif sur la place publique et cherche à gagner des adhérents, à obtenir l'attention du public ou d'un certain public et des élites dirigeantes. Leurs buts peuvent varier à l'infini (exemple : la promotion des Droits de l'Enfant) de même que les moyens. Quels que soient les buts proposés et les moyens employés, c'est toujours un même fond de prosélytisme qui marque le mouvement social. C'est autour de cet acte revendicateur que se structure l'organisation de chaque mouvement social.

Alain TOURAINE propose un schème théorique destiné à l'analyse de leur action en même temps que de leur structure. Il mentionne que c'est la façon dont il résout le principe d'existence qui confère à un mouvement social son caractère spécifique et qui oriente son action.

Il identifie trois principes du mouvement social :

- **Le principe d'identité** qui représente le mouvement social : les ouvriers, les étudiants, les femmes, les enfants...
- **Le principe d'opposition** : un mouvement social existe parce que des intérêts particuliers sont brimés ou parce que certaines idées ne sont pas reconnues. Sans opposition, un mouvement social n'existe plus car il a perdu l'élément essentiel qui le caractérise : son prosélytisme
- **Le principe de totalité** : un mouvement social agit au nom de certaines valeurs supérieures, de grands idéaux. Son action « s'inspire d'une pensée » qui se veut le plus « élevé » possible. Quand il représente ou défend les intérêts d'un groupe particulier, un mouvement social dit le faire au nom de valeurs et de réalités universelles qui sont reconnues ou devraient l'être, par tous les hommes et par la collectivité tout entière. Exemple : Le bien commun, les Droits de l'Homme...

Les mouvements sociaux apparaissent à TOURAINE comme le lieu stratégique où se créent et s'expliquent les valeurs nouvelles.

Il souligne la multiplication des mouvements sociaux dans les sociétés nouvelles en comparaison des sociétés traditionnelles. Cette multiplication est corrélative à la multiplication des élites. Le nombre et la diversité des mouvements sociaux de la société moderne est déjà un indice de leur importance. Ne fût qu'à ce titre, ils méritent d'attirer l'attention du sociologue qui s'intéresse au changement social.

Trois fonctions sont dévolues aux mouvements sociaux :

1) **Une fonction de médiation** entre les personnes d'une part, les structures et les réalités sociales d'autre part. Ils jouent le rôle « d'agents socialisateurs » servant à convoier la réalité sociale au plus grand nombre.

Par suite de sa taille et de sa différenciation, la société urbaine et industrielle appelle des modes plus complexes de participation à la vie collective que la société traditionnelle comme le souligne Daniel LENER : « ...Dans le passage de la société traditionnelle à la société moderne, les membres d'une société doivent acquérir des aptitudes nouvelles leur permettant de s'adapter à des modalités plus complexes de participation ».

2) **Fonction de clarification de la conscience collective**

Le mouvement social est de nature à développer et à entretenir une conscience collective éclairée et combative dans une société ou dans un secteur particulier de la société.

3) **Fonction de pression**

Le mouvement social influence le développement historique des sociétés par la pression qu'il est en mesure d'exercer sur les autorités, les élites au pouvoir ; la pression étant une forme d'action si répandue et si commune qu'elle est considérée comme la fonction principale des mouvements sociaux.

La société traditionnelle est dominée par une famille étendue, composée de plusieurs familles nucléaires (par exemple plusieurs frères mariés vivant ensemble avec leur famille et vieux parents) ou encore la famille polygamique.

La société moderne est quant à elle dominée par une désorganisation de ce type de famille avec le développement économique et l'urbanisation au profit de la famille nucléaire (père, mère, enfants non mariés) qui devient néolocale (qui adopte sa propre résidence) entraînant un individualisme et une distanciation des liens entre frères et sœurs.

Cette modernité entraîne l'évolution du statut de la femme avec l'industrialisation et l'urbanisation qui leur offrent la possibilité de trouver un emploi hors du foyer.

« La famille et l'individu ayant perdu une partie du support et de la sécurité que leur assurait l'organisation de la société traditionnelle, on assiste dans certains pays en développement notamment en Afrique, à une prolifération d'associations volontaires de toutes sortes. Dans beaucoup de cas, leur véritable fonction est d'organiser l'entraide et la coopération en vue d'assurer aux membres une sécurité dans plusieurs domaines ».

Cette étude sur l'implication des associations de quartier dans la promotion des Droits de l'Enfant épouse de larges extraits du modèle théorique du changement social de Guy ROCHER. Cela va de la naissance du mouvement social à sa prolifération davantage perceptible dans les sociétés individualistes où l'enfant n'est plus pris en charge par la collectivité, en passant entre autres par son caractère essentiellement revendicateur. Dans le cas d'espèce, il s'agit de la lutte pour le respect des Droits de l'Enfant.

Il s'agira ici de décrire la population de l'étude, de définir la limite géographique de celle-ci, le méthode de travail qui a guidé la recherche avant de terminer par les instruments de collecte.

2.1 LA POPULATION DE L'ETUDE

La population de l'étude est principalement constituée de responsables d'associations œuvrant pour la promotion des Droits de l'Enfant ainsi que des enfants qu'ils encadrent. Selon la localisation géographique de ces structures, les enfants fréquentant ces associations vont des élèves aux enfants mendiants appelés « talibés », en passant par les enfants en rupture avec la société « fakhman », les enfants fugueurs, drogués, exploités sexuellement, en prison...

2.2 LA METHODE DE TRAVAIL

A la suite d'un stage effectué dans une Organisation Non Gouvernementale internationale au Sénégal, dans le département des Droits de l'enfant, je me suis beaucoup familiarisée avec ces questions. De même, j'ai pris part aux préparations de la Journée de l'Enfant Africain du 16 juin 2003 célébrée à Kaolack et à la Revue des Pairs ; sommet de chefs d'États Africains qui s'est tenu à Dakar en décembre 2003 et ayant aboutit à une résolution à présenter au Conseil Général des Nations Unies suite au sommet Mondial des enfants. Ayant côtoyé beaucoup d'organisations (internationales, nationales et locales) dans le cadre d'un diagnostic sur les organisations communautaires de base, l'idée me vint d'étudier l'engagement des organisations de quartier dans la promotion des Droits de l'Enfant.

Je mis à profit mes contacts au Ministère de la Femme et de la petite enfance (Ministère qui a changé entre temps plusieurs fois d'appellation pour devenir Ministère délégué auprès du Ministère de l'Education chargé du Préscolaire et de la Case des tous Petits, puis Ministère délégué auprès du Ministère de l'Education chargé de la Petite Enfance et de la Case des Tous Petits avant de devenir une Agence des Tous Petits) et de sa Direction pour me procurer la liste des associations légalement constituées et intervenant dans ce secteur.

Je me fis remettre une liste de seulement vingt et une associations dont dix avaient leurs coordonnées exactes, soit des numéros de téléphone et point d'adresse. L'Organisation Non Gouvernementale où j'ai effectué mon stage me remit les coordonnées de 2 autres associations (en italique sur le tableau) qui lui avaient adressé une demande d'appui. Ci-dessous, les associations auprès desquelles j'ai mené mon étude.

Répertoire des organisations

Structure
Mouvement mondial en faveur des enfants
Association Tout pour l'enfant
Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS)
Parlement des enfants
APF
Association Keur Gui
Enfance et Paix
AID Rufisque
Enfants et Femmes de la rue
Avenir de l'Enfant (ADE)
AES
CAEDHU
AYO Nene
ANRS
Journal Xaleyi
AEVF
<i>Association pour le Bien-être des Enfants Déshérités (ASBED)</i>
Association des journalistes pour la protection des enfants
Association d'aide aux plus démunis
<i>Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Jeunes : Programme jeunesse en difficulté (ASPJ)</i>
Association des animateurs pour le Développement de l'Education Populaire (ADEP)

Source: MFPE, Raky THIAM

Parmi les dix que j'ai réussi à contacter, neuf ont leurs sièges à Dakar, dans les départements de Dakar et Rufisque et une dans la région de Thiès. J'essayais alors d'autres moyens afin d'élargir ma base de travail.

Les pages jaunes de l'annuaire téléphonique ne donnèrent pas plus de résultats que le Ministère de l'Intérieur. Toutes les organisations légalement constituées devant être répertoriées au niveau de ce Ministère qui seul est habilité à délivrer des récépissés, je m'orientais vers lui pour buter devant les procédures administratives. On m'y fit comprendre que je ne pouvais accéder au fichier que sur autorisation du Ministre et qu'il me fallait par conséquent lui adresser une correspondance qui demeura d'ailleurs sans suite bien que j'ai pris la précaution de la faire déposer par un livreur avec un numéro d'enregistrement au courrier-arrivée.

A la suite de toutes ces tentatives, je démarrais mes entretiens avec les douze associations dont les noms suivent : CAEDHU, Tout pour l'Enfant, ASPJ, ADE, Centre de Soutien aux Talibé, Ayo Néné, Keur Gui, AID, ASBED, Scout du Sénégal, parlement des Enfants et Enfance et Paix.

Auparavant j'ai mené une recherche documentaire à la Bibliothèque Universitaire (BU) de Dakar qui ne disposait que d'un mémoire sur le travail des enfants, au Ministère de la famille et de la Petite Enfance, dans divers organismes tels Plan Sénégal, l'Unicef, L'Unesco, le CODESRIA, le Bureau International du Travail ainsi que sur Internet.

Les méthodes quantitatives et qualitatives de recueil de données ont été successivement employées. Après les enquêtes, je décidais de procéder à l'étude de cas de quelques unes d'entre elles à travers une observation participative ce qui a nécessité une présence quotidienne. Dans cette phase, la méthode de collecte des informations est particulièrement qualitative après celle quantitative portant sur le questionnaire.

J'ai d'abord eu des entretiens individuels avec tous les responsables des douze associations citées plus haut. Ces entretiens ont eu comme support une fiche d'enquête libellée autour des thèmes suivants :

- Fiche d'identification de l'association,
- Profil des membres et organisation interne,
- Zone (s) d'intervention(s),
- Ressources (matérielles et financières),
- Population cible et nombre,

- Type d'activité,
- Partenaire(s) institutionnel(s).

Le dépouillement des questionnaires a permis de mieux préparer les études de cas, d'orienter les entretiens, les focus group vers des interrogations non abordées dans le questionnaire avec les organisations qui me semblaient avoir des activités réelles et qui avaient un local pour accueillir les enfants. Également, cela a permis de revenir sur des réponses douteuses telles l'organisation interne, le nombre d'enfants en charge, le type d'activité...

La méthode quantitative m'a permis de contourner certains biais liés au caractère impersonnel du questionnaire et de m'imprégner davantage des réalités. Une fois la confiance installée avec l'(les) enquêté(e)s, ce(cette)(s) dernier(e)(s) se laisse(nt) facilement aller aux confidences. Cette approche permet de mieux appréhender la réalité.

Passer la journée avec des enfants est révélateur sous beaucoup d'aspects pour peu que l'on parvienne à se mouvoir dans le décors sans pour autant indisposer les gens.

2.3 LE MATERIEL ET LES INSTRUMENTS DE COLLECTE

Pour le recueil des données quantitatives et qualitatives, la fiche d'enquête et le guide d'entretien ci-après ont été utilisés.

2.3.1 LA FICHE D'ENQUETE

Dénomination et sigle de l'organisation :

.....

Adresse

.....

.....

Téléphone

E-mail et/ou site Internet.....

.....

.....

Année de création.....

Bref historique de l'association.....

L'organigramme de la structure (Équipe permanente, rôle, responsabilités individuelles, fonctionnement interne).....

Limites géographiques des activités:.....

Nombre d'enfants en charge.....

Motif du choix des zones et des cibles.....

Types d'activités menées depuis la mise sur pied de l'association

Date de la dernière manifestation:.....

Profil professionnel des membres:.....

Les partenaires institutionnels de l'organisation :

Liens avec d'autres associations et/ou Organisations Non Gouvernementales ;

Connaissance de la Convention des Droits de l'Enfant.....

Ressources matérielles et financières de l'organisation :

2.3.2 LE GUIDE D'ENTRETIEN

Les programmes et activités

- Quels sont vos domaines d'intervention ?
- Quels sont les contenus de vos programmes et comment les mettez-vous en oeuvre ?

Les moyens et stratégies d'intervention

- Développez-vous des partenariats avec d'autres structures de quartier ayant les mêmes activités que vous où alors avec des Organisations Non Gouvernementales ?
- Quels est votre capacité d'accueil en couchettes ?
- Préparez-vous à l'avance vos interventions et/ou vos activités ou improvisez-vous ?
- Avez-vous un programme annuel, semestriel d'intervention..... ?
- Sur quelle base le concevez-vous ?
- De quels moyens disposez vous pour vos différentes activités et déplacements ?
- Quelles stratégies adoptez vous pour ramener les enfants dans leurs foyers ?

Les ressources matérielles, humaines et financières

- Quelle est la qualification des membres de votre structure , leur formation, connaissance... ?
- De quels moyens logistiques disposez-vous pour vos interventions nocturne sur le terrain ?
- Les membres de votre structures sont ils rémunérés ou indemnisés ?
- D'où proviennent vos ressources financières ?

Les zones d'interventions et les cibles

- De quels enfants vous occupez-vous ?
- Quels sont leur profil, niveau d'instruction, de formation..... ?
- Avez vous limité vos interventions à une zone déterminée ?
- Est-ce vous qui allez toujours vers les enfants ou bien l'inverse se produit également ?
- Quel est le parcours des enfants que vous recueillez ?

Les thèmes de sensibilisation

- Comment abordez-vous la question des Droits de l'Enfant ?
- Parmi tous les Droits de l'Enfant, sur lesquels portent davantage vos activités ?

- Vous arrive-t-il de prendre part à des formations sur les Droits de l'Enfant ?

L'évaluation des activités

- Évaluez- vous vos activités ?
- Comment et avec quels moyens ?
- A quels fins utilisez-vous les résultats de vos évaluations ?

Les perceptions et motivations

- Comment avez-vous eu l'idée de mettre sur pied votre association ?
- Comment les enfants perçoivent-ils vos actions ?
- Comment réagit le voisinage avec les enfants mais aussi avec vous ?
- Comment les parents des enfants dont vous vous occupez perçoivent-ils vos activités ?

Les besoins des associations

- Avez vous des besoins en ressources humaines, en formation... ?

L'étude des documents, l'observation directe ainsi que les entretiens individuels et collectifs ont rendu possible la collecte des données qualitatives.

3.4 LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE L'ÉTUDE

Compte tenu du nombre peu élevé d'associations dont j'avais les coordonnées exactes, je n'ai pas fixé au préalable de limite géographique à l'étude ; me laissant guider par les entretiens exploratoires avant de voir avec lesquelles je devais entreprendre une étude plus approfondie. A la suite des entretiens exploratoires et compte tenu des difficultés mentionnés dans le sous-point « Méthode de travail », ma zone d'étude s'étendit de la région de Dakar à Thiès, dans les départements de Dakar, Rufisque et Thiès.

Dans le Département de Dakar, je me rendis à la Cité Gazelle à Derklé pour y rencontrer le président de l'association « Tout Pour l'Enfant », dans le jardin du Centre Socioculturel Dieuppeul/Derklé où sont menées leurs activités; au siège de l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance/Sénégal (AMADE) situé sur la route de liberté VI X VDN (Voie de Dégagement Nord) pour y rencontrer le président ainsi que quelques membres dont un parlementaire (du Parlement des enfants) de Ziguinchor de passage à Dakar ; à l'Unité 17 des Parcelles assainies,

au siège de l'association « Enfance et paix », j'ai rencontré la quasi totalité des membres du bureau.

Dans le département de Rufisque, j'ai rencontré dans son bureau, le président de « l'AID/Rufisque », Censeur du Nouveau Lycée de Rufisque qui abrite le siège de l'association et Conseiller Municipal ; à la Cité Gabou, siège de l'association « Avenir de l'Enfant -ADE- » j'ai rencontré presque tous les membres du bureau ainsi que les pensionnaires des centres d'accueil ; je me suis également rendu au quartier Arafat où se trouve le centre d'accueil de type familial .

Dans la région de Thiès, je me rendis au quartier Carrière, près de la Police Municipale pour y rencontrer le président de l'association ASPJ ainsi que quelques membres trouvés dans leur unique centre d'accueil.

Toutes les autres associations ont été rencontrées en dehors de leur siège, qui est en fait leur résidence principale.

DEUXIEME PARTIE

CADRE D'ANALYSE

3.1 NOTES DE TERRAIN

3.1.1 UNE JOURNÉE À RUFISQUE

Dans le cadre de mes études de terrain, j'ai passé une journée avec des enfants internés dans les trois centres d'accueil de l'ADE. Dès mon arrivée, puisque j'avais été présentée aux enfants lors d'une précédente visite, je me rendis auprès des filles et des garçons pour les salutations d'usage et me promenais ici et là entre les deux maisons. La maison des garçons, d'une capacité d'accueil de 20 personnes, dispose d'une grande cour propre servant d'atelier où se réunissent tous les enfants pour s'exercer à des métiers manuels comme la mécanique, la boiserie...

Les toilettes sont situées dans un coin de la cour. Des pièces dans lesquels sont disposés des matelas à même le sol servent de dortoir. L'une des pièces sert de salle télé. Des rapports affectueux sont notés entre internés et encadreurs et les plus petits sont à la limite maternés par les plus grands.

A l'entrée de la maison se trouve un gardien qui veille à la sécurité des lieux et des personnes. Tous ceux qui sont recueillis dans ce centre sont des enfants dits de la rue. D'aucuns y sont pour la première fois et d'autres sont des habitués. Derrière leur récit « d'enfants de la rue », se cache des drames familiaux; des enfants maltraités par des parents, par leur belle-mère à la mort de leur mère où après la séparation de celle-ci d'avec leur père... Beaucoup rêvent d'aller à l'école comme les autres enfants du quartier.

Les enfants sont tous attendrissants et on n'a guère le temps de s'ennuyer avec eux car chacun y va de sa petite histoire drôle et tout ceci dans une bonne ambiance. Cependant, certains sont loin d'être aussi naïfs qu'ils n'y paraissent et sont capables des pires attitudes pour peu qu'ils retrouvent leur anciennes fréquentations et/ou la rue. Certains supportent péniblement l'autorité, la discipline de rigueur dans ce centre et préfèrent au bout d'un certain temps retrouver la rue, mais ils reviennent souvent.

Dans la maison d'à côté où sont logées les filles, se trouvent les bureaux de l'association, la cuisine ainsi que les différents services. Les filles sont aussi des « enfants de la rue » et sont souvent des filles mères. Elle emploient souvent des

expressions qu'il faut se faire décrypter, lorsque l'on débarque pour la première fois, afin de suivre la discussion.

Lorsque je réussis à me retrouver seule avec elles sans la présence des animateurs, elles me firent part de quelques astuces qu'elles emploient pour voir leurs petits amis demeurés dans la rue. Elles les font passer qui pour leur cousin, qui pour leur frère, qui pour un membre proche de leur famille... En fait d'astuce, les animateurs savent de quoi il retourne mais tout le monde joue le jeu jusqu'à certaines limites.

L'une des filles a inventé une histoire de famille à Thiès où elle devait se rendre avec son cousin qui devait venir la chercher. En fait de cousin, c'est son petit ami avec qui elle organisait une petite escapade mais au moins les responsables de l'association avait l'assurance qu'il la ramènerait après. On leur apprend à respecter les règles de cohabitation qui commence par une certaine franchise et le respect de certaines normes.

Une autre des pensionnaires devait se rendre dans sa famille le temps d'un week-end. Ceci entre dans le cadre de stratégies de retour des enfants dans leurs foyers. Un animateur se charge de la conduire dans sa famille qui la ramènerait en fin de séjour.

Les pensionnaires filles se chargent de la cuisine des deux foyers sous la supervision d'une dame chargée de veiller sur elles.

Tout comme chez les garçons, une équipe tournante de trois femmes veillent en permanence sur les filles et leurs sorties sont contrôlées. Là encore, c'est une ambiance de famille et le respect est instauré. Ils appellent les responsables tontons ou tatas, un aspect de notre culture qui veut que l'on appelle ainsi toute personne un peu plus âgée; qu'elle soit de la famille ou non.

Après le déjeuner que j'ai partagé avec eux, le thé fut servi par l'une des pensionnaires sous l'unique arbre fruitier qui fait de l'ombre en cette période de grande canicule.

L'après midi, je me rendis dans le troisième centre d'accueil de type familial fonctionnel depuis trois semaines où sont réunis les nourrissons abandonnés. Les moyens y sont également modestes comme dans les autres centres mais c'est toujours la bonne humeur et c'est toujours propre. Du thé était servi par les responsables chargés de veiller sur les lieux.

Ma journée s'acheva par la visite des nouveaux locaux de l'association en chantier.

Ces moments passés avec les enfants permettent de mettre en exergue les Droits de l'Enfant qui sont promus par cette association.

Droit à une famille : Tout est mis en œuvre pour que l'enfant réintègre sa famille. Et en attendant d'y parvenir, un toit lui est offert.

Droit à la santé : Comme il est souligné dans l'étude de cas sur l'ADE (page 40), les enfants bénéficient de soins de santé et une fiche médicale est établie pour chaque pensionnaire. En plus des soins, on leur fournit une alimentation saine et les filles-mères bénéficient d'une protection.

Droit aux loisirs : l'importance des jeux et des loisirs n'étant plus à démontrer pour le développement de l'enfant, ils s'y adonnent quotidiennement. En témoigne la jovialité des enfants et leur bonne humeur.

Droit à un environnement sain : Comme je l'ai signalé tout au long de mon récit, les locaux de l'association sont toujours propres et bien entretenus malgré la vétusté des meubles et l'état des murs et des sols qui témoignent d'un manque de moyens.

Droit à la liberté d'expression, d'association et d'accès à l'information : Les enfants ne sont pas retenus dans ces centres contre leur gré. Ils choisissent d'y rester en n'ignorant pas les règles établies pour une bonne cohabitation.

Droit à la protection : Recueillir les enfants de la rue dans ces centres, c'est les protéger contre la violence, la négligence, l'exploitation économique ; c'est également les soustraire de la torture.

3.1.2 UNE SOIREE DE GALA DE L'ENFANCE

Suite à la célébration de la Journée de l'Enfant Africain du 16 juin 2003, des actions de promotion de l'enregistrement des naissances ont été menées au Sénégal. C'est dans cette foulée qu'une soirée de Gala a été organisée en mars 2004 au Théâtre National Daniel Sorano. Y étaient présents des représentants du Gouvernement Sénégalais, des Représentants Résidents d'Organismes et d'Organisations Non Gouvernementales, des diplomates, des artistes...

Beaucoup d'enfants dont des élèves étaient présents à la manifestation rehaussée par la participation de grands artistes musicaux Sénégalais ainsi que de la troupe folklorique de Ziguinchor. Cette belle soirée s'est terminée vers minuit et c'était la bousculade à la sortie entre les véhicules privés conduits par des chauffeurs qui tenaient à prendre leurs employeurs à la sortie du théâtre, les autres qui attendaient qui des taxis, qui leur voitures et la dizaine de « cars

rapides »¹⁴ qui stationnaient n'importe comment et bloquaient la circulation et la sortie des véhicules dont la mienne au point que je fis appel à un officier de la sécurité publique afin que le chauffeur veuille bien déplacer sa voiture qui m'empêchait de sortir du parking.

Cet incident me fit partir bien après beaucoup d'invités et me permit d'assister au spectacle navrant des enfants qui se bousculaient pour trouver une place dans les « cars rapides » au point de tomber. Point d'adultes à l'horizon pour les organiser et veiller sur eux et cela ne semblait choquer personne. C'est là qu'une fillette en pleurs vint vers moi car ne retrouvant pas le groupe avec lequel elle était venue.

Je cherchais avec elle en vain son encadreur avant de me décider à la ramener chez elle à Derklé. J'étais avec le coordonnateur du département des Droits de l'Enfant d'une des Organisations Non Gouvernementales organisatrices de la manifestation auprès de laquelle j'avais effectué mon stage. En chemin, l'enfant nous apprit qu'elle était sur les lieux depuis seize heures pour une manifestation qui a commencé à vingt et une heures et qu'elle avait tout juste mangé un sandwich et qu'elle avait faim. Je lui remis des gâteaux que j'avais avec moi.

Elle nous donna le nom de l'association avec laquelle elle est venue ainsi que celui de leur responsable. Il s'avéra que c'est quelqu'un dont j'avais en charge l'étude du dossier lors de mon stage et qui demandait des financements pour ses activités avec les enfants.

Les interrogations ne manquaient pas à notre niveau. Comment les organisateurs avaient pu retenir des enfants de seize heures à minuit en sachant que ces derniers devaient se rendre en classe le lendemain à huit heures du matin ? Comment ont-ils eu l'idée d'organiser en semaine, en dehors des vacances scolaires, à une heure aussi tardive, une manifestation à laquelle devaient prendre part des enfants ? Cette soirée pour les enfants était en fait un prétexte pour distraire des adultes car des enfants ne peuvent en principe pas apprécier un spectacle, quelque soit par ailleurs sa qualité, à une heure aussi tardive censée les trouver au lit. Dire que c'est une soirée de gala pour les enfants !

Arrivée à Derklé, chez l'enfant, la famille (environ sept personnes) sortit et la mère nous apostrophât : « que faites-vous avec mon enfant ». Peut-être était-ce

14 Transport en commun urbain sénégalais dont la particularité réside dans la lutte sans merci entre chauffeurs pour faire monter à bord le maximum de clients au point de ne pas respecter le code de la route et d'être à l'origine de beaucoup d'accidents, souvent mortels.

de l'émotion. Elle scruta sa fille et s'enquit d'une tache de nourriture sur sa robe regardant d'un œil étrange celui avec qui j'étais. J'expliquais que nous étions à une soirée de gala et que nous ramenions sa fille perdue. Notre étonnement fut grand, car elle ignorait où était sa fille tout ce temps-là, s'en prenant au responsable de l'association, un voisin, qui venait chercher les enfants du quartier pour les emmener dans des manifestations et que c'en était fini pour sa fille qu'elle ne laisserait plus prendre part à de telles activités.

Ainsi donc, cette dame et toute sa famille ne se sont jamais intéressées aux activités que menait l'association avec cet enfant avant ce jour. Se pose la question de la négligence des certains parents qui ignorent les activités que mènent leurs enfants en leur absence.

3.1.3 UNE REUNION AU MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la préparation de la Revue des Pairs, un sommet de Chefs d'Etats Africains sur les Droits de l'Enfant, des réunions hebdomadaires étaient organisées au Bulding Administratif, qui fait face au Palais de la République, par le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance. Il arrivait que la Ministre y prenne part . A défaut, ses conseillers étaient présents ainsi que le Directeur de la Petite enfance et les Représentants Résidents de quelques organismes.

Les participants étaient toujours plus nombreux lorsque le Ministre devait y assister et c'était des prises de paroles et des congratulations à l'endroit du Ministre. Chacun cherchait à se faire remarquer.

Une dame, d'une cinquantaine d'années, toujours bien habillée avec le foulard sur la tête et un chapelet à la main, ressemblant aux femmes qui reviennent d'un pèlerinage à la Mecque m'aborda en fin de réunion pour me demander de l'argent pour son transport car elle n'avait pas un sou avec elle pensant que des perdiems seraient distribués. Découvrir qu'une telle personne préside une association à but caritatif que j'ai rencontrée dans mes recherches est sidérant. Sa cible est constituée d'enfants de la rue à qui elle prétend servir un petit déjeuner tout les jours !!!

Cette proximité avec cet environnement de la lutte contre la pauvreté m'a conforté dans l'idée que certains utilisent ce créneau pour résoudre leur problème d'existence.

3.1.4 UNE PROPOSITION INDECENTE

A force de me rendre à ces réunions et de me retrouver dans des commissions préparatoires, on finissait par connaître tous les participants aux préparatifs. Une liste des coordonnées de chacun était envoyé par courrier électronique à tous les participants. Un membre du staff du Ministre prit l'habitude de m'appeler au téléphone, parlant plus de la pluie et du beau temps que du sommet en préparation. Un jour, au détour d'une discussion, il me proposa de mettre sur pied un projet bidon de coopération avec des associations du nord avec à la clé beaucoup d'argent qu'on amasserait !!!; moi mettant à profil mes contacts avec ces associations et, lui, donnant le cachet officiel de la tenue des engagements, qui, en réalité, n'auraient pas eu lieu.

3.2 ETUDES DE CAS

j'ai choisi de mener des études de cas avec les deux structures qui me semblaient développer le plus d'activités afin de m'imprégner davantage de leurs actions et de dépasser les simples affirmations des acteurs interrogés lors des entretiens; de cerner davantage leur fonctionnement, activités et mode d'intervention en vue de la promotion des Droits de l'Enfant. C'est ainsi que j'ai retenu de le faire avec L'ADE de Rufisque et L'ASPJ de Thiès.

3.2.1 AVENIR DE L'ENFANT -ADE-

L'ADE, une association créée en 1990 et devenue une Organisation Non Gouvernementale par la suite. Elle a son siège et ses trois foyers d'accueil à Rufisque. Elle a étendu ses activités aux régions de Thiès (Département de Mbour le 18 mars 2002) et Tambacounda (en 2002).

Sa principale activité est la réinsertion des enfants de la rue en rupture avec leurs familles. Elle a élargi son domaine d'intervention à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants mais également le travail précoce.

Elle dispose de trois centres d'accueil :

- Le siège qui sert également de centre d'accueil aux filles, ou, lors de mon passage, il y avait six filles en internat dont une fille mère et une autre enceinte de trois mois et demi.

- Jouxant le siège, le centre d'accueil des garçons où il y avait plus d'une quinzaine de jeunes,
- A Arafat (Rufisque), celui de type familial où sont rassemblés les jeunes qui n'ont pu être réinsérés pour diverses raisons.

Le centre d'accueil des filles est dirigé par une équipe tournante de trois femmes. Les pensionnaires se chargent de l'entretien des lieux et de la cuisine dans les deux centres (garçons et filles).

L'âge maximum d'accueil des jeunes est fixé à seize ans sauf exception.

Le personnel de cette ONG est composé de dix moniteurs, de quatre stagiaires, et des trois membres fondateurs :

- le Président (permanent de L'ONG),
- le Secrétaire Général (permanent de L'ONG),
- le Trésorier.

A l'arrivée de chaque pensionnaire, un électroencéphalogramme est joint à sa fiche médicale. Pour cela, l'association dispose du concours d'un médecin de l'Association Sénégalaise d'Assistance aux Toxicomanes et Sidéens (ASAD) de l'Institut de Léprologie Appliquée de Dakar (ILAD). Aussi, bénéficie-t-elle épisodiquement de réductions tarifaires dans certains centres hospitaliers.

Dés qu'un(e) jeune intègre un foyer, des démarches sont entreprises pour entrer en contact avec sa famille. A la suite, des visites sont encouragées dans les deux sens afin qu'au bout de trois mois (délai maximum d'internat), le jeune réintègre sa famille. En cas d'échec, celui-ci est transféré au foyer de type familial.

Quatre anciens enfants de la rue jadis pensionnaires de l'ADE y sont aujourd'hui stagiaires. Parmi leurs anciens pensionnaires qui ont réussi leur insertion socioprofessionnelle, un chauffeur dans un programme de lutte contre la pauvreté et un « apprentis car rapide » (désigné en ces termes, il se tient sur le marche-pied de ce type de transport urbain appelé « car rapide » et se charge de la clientèle) qui viennent souvent les appuyer.

L'ADE est membre du Collectif d'Appui aux Enfants et Jeunes en Difficultés (COSEAED) mis sur pied en 1999. Ce collectif regroupe quinze organisations. La coordination est roulante et l'ADE s'en est chargé pendant les deux premières années.

Ce collectif tient des réunions mensuelles et initie des visites communes sur le terrain chaque mardi afin d'aller ensemble vers leurs cibles. Au sein de ce

collectif, seule l'ADE dispose d'un internat. Les autres membres lui envoient les jeunes dont la situation nécessite une prise en main dans un foyer.

l'ADE est en partenariat avec l'Unicef autour de la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants, le BIT/IPEC sur le travail des enfants et l'USAID sur l'ouverture d'un centre de réinsertion des jeunes à Tambacounda.

« L'association Lumière » de Tambacounda y assure le relais de l'ADE.

A Mbour, l'ADE a mis en place un Observatoire pour la Protection des Enfants contre les Abus. Cet observatoire tente de mettre en place dans chaque quartier sensibilisé un comité de lutte. A cela, s'ajoute le Comité Opérationnel de Suivi du Plan d'Action Départemental de Mbour de Lutte contre les abus et exploitations Sexuelles des Enfants (depuis mars 2002) dont la présidence est assuré par le Préfet de Mbour et le Secrétariat permanent par l'ADE.

Des enregistrement audio des émissions radiophoniques faites par Radio Gouney Yi (une antenne de l'Organisme Non Gouvernemental Plan Sénégal qui s'occupe uniquement de la promotion des Droits de l'Enfant à travers des animations culturelles faites par les enfants des quatre coins du Sénégal) et diffusées deux fois par semaine sur la 94.5 de la bande FM, les mercredi et samedi, sont écoutées et réécoutées régulièrement par les enfants.

Il faut mentionner que cette initiative très louable n'atteint pas les jeunes et très jeunes Sénégalais vivant avec leurs parents dont la langue maternelle n'est pas le wolof, surtout dans les régions périphériques, mais même a Dakar. Ne convient-t-il pas après l'attestation de la valeur de l'initiative, songer à sa généralisation a l'ensemble du pays, à travers toutes les langues nationales ? Entreprendre cette généralisation, c'est, à la fois placer tous les jeunes Sénégalais dans les mêmes conditions de chances face à leurs droits d'enfants, mais c'est également investir très utilement dans des ressources humaines en devenir.

L'ADE dispose d'un magnétoscope et propose aux enfants une séance de projection de film vidéo chaque samedi.

Avenir de l'Enfant a démarré un chantier aux « HLM de Rufisque » sur environ 400m² (don de la Mairie) pour accueillir dans un même espace le siège et les trois centres d'accueil qu'elle occupe.

Fiche synoptique de Avenir De l'Enfant

Nom et sigle de la structure : Avenir de l'Enfant (ADE)	
Adresse : Quartier Cité Gabou Rufisque BP : 261 Rufisque	Tel : 835 13 08 E-Mail : msowade@hotmail.com
Contact : M. G, M. S	
Date de création : 1990	
Ressources humaines	Ressources financières
<ul style="list-style-type: none"> - Un président, - Un secrétaire général, - Un trésorier général, - 10 moniteurs, - 4 stagiaires 	Unicef, BIT/IPEC, USAID Réseau de relations, Partenaires étrangers et nationaux...
Patrimoine	
<ul style="list-style-type: none"> - un terrain en construction d'environ 400m², - 2 téléviseurs, - une moto, - un poulailler, - ordinateur et imprimante - un lot de matelas 	
Organisation interne	
<p>Le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier sont les initiateurs de la structure. S'y ajoutent 10 moniteurs qui se relaient auprès des jeunes et sur le terrain. Ils sont secondés par quatre stagiaires qui sont des anciens de la rue jadis pensionnaires de l'ADE. Le Président est la personne centrale de l'organisation. Il va à la rencontre des partenaires et bailleurs au niveau national comme international, signe les chèques, autorise les dépenses, supervise la construction du centre... Il se charge également de résoudre les problèmes internes comme externes de la structure.</p> <p>Le Secrétaire Général assure la permanence mais s'en réfère au président avant de prendre une décision. L'observation des relations entre les enfants et l'encadrement révèlent sur le rôle de chacun.</p>	

Domaines d'intervention		
Activités	Cibles :	Zones d'intervention
<ul style="list-style-type: none"> - Action de terrain pour sensibiliser sur les méfaits de la vie dans la rue, les abus et exploitations sexuelles - Accueil dans les foyers, - Démarche en vue du retour des enfants en famille, - Formation aux activités manuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants en rupture avec leurs familles, - Enfants abusés ou exploités sexuellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Rufisque, - Mbour, - Tambacounda
Partenariat		
Organisations Inter-gouvernementales, Organisations Non Gouvernementales Unicef, USAID, BIT/IPEC	Relations personnelles nationales et internationales, MFPE, COSAED	
Problèmes actuels	Solutions envisagées par la structure	
Moyens de déplacement	Achat d'une voiture d'occasion	

Source : Raky THIAM

Ressources humaines de Avenir de l'Enfant

Prénoms et Noms	Genre	Nombre d'années d'expérience associative	Niveau d'études	Activités / tâches dans la structure	Activité hors de l'association
M.S	M	15	Diplôme en sciences sociales	Président	Construction métallique
M.G	M	30	Master en gestion des entreprises	Secrétaire Général	Ancien Directeur de la construction d'une usine en faillite
P.S	M	15	Secondaire	Trésorier	Chef de fabrication dans une usine

Source : Raky THIAM

3.2.2 L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA PROMOTION DES JEUNES -ASPJ

L'ASPJ est une association qui à son siège à Thiès et dont la cible est principalement constituée d'enfants et d'adolescents de la rue en rupture avec leurs familles : « les fakhman » en wolof. Elle a commencé ses activités qui s'entendent à la région de Thiès depuis 1996.

L'association dispose de trois locaux :

- le centre d'accueil fonctionnel depuis 1997,
- le centre d'initiation situé près de l'ENSA,
- le bureau de coordination situé à côté de la Police Municipale.

Le centre d'initiation, en construction sur un terrain d'environ 150m² appartient à l'association. Ce chantier est cofinancé avec les éclaireurs français. Ce centre devra recevoir les jeunes qui n'auront pu être réinsérés en vue d'une formation aux activités manuelles et à l'alphabétisation.

Le nouveau centre d'accueil de l'association est fonctionnel depuis le 06 juillet 2002. Ce centre dispose d'un dortoir d'une capacité d'accueil d'au plus sept personnes, d'une salle de réunion, d'une cuisine, d'un bureau, de toilettes et d'une grande cour où est installé un poulailler et où les jeunes sont initiés au jardinage.

Les membres sillonnent les rues à la rencontre des « fakhman » à qui des soins sont proposés à travers un réseau « d'assistants médicaux » sur lequel s'appuie l'association. Elle mène des actions caritatives ponctuelles dans les prisons et Daara (Ecole coranique).

Bien que disposant de structures pouvant recevoir des « fakhman » en internat, il manque à l'association la cible pour mener les activités prévues à leur endroit.

Bien qu'elle s'en défende, l'ASPJ à une affiliation religieuse. Son fonctionnement s'appuie sur l'organisation de l'Eglise.

Le centre d'initiation est très éloigné du centre d'accueil et du bureau de coordination ce qui peut freiner le développement d'une structure aux moyens logistiques limités.

Fiche synoptique de l'ASPJ

Nom et sigle de la structure : Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Jeunes (ASPJ)	
Adresse : Quartier « Carrière », près de la Police Municipale de Thiès	Tel : 952 19 60 E-Mail : aspjed@hotmail.com
Contact: G. T. G	
Date de création : 1996	
Ressources humaines	Ressources financières
<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur, - Assistant coordonnateur, - Responsable centre d'écoute, - Animateur, - Moniteur d'atelier - Trésorière 	<ul style="list-style-type: none"> - CORDAID Pays Bas (depuis 2001), - Association SORGENT (Italie), - Un couple qui parraine chaque mois le centre d'accueil, - Église - Réseau de relations, -Partenaires étrangers et nationaux...
Patrimoine	
<ul style="list-style-type: none"> - un centre d'accueil (en construction) situé près de l'ENSA, - 1 mobylette, - 1 ordinateur et une imprimante 	
Organisation interne	

Le président coordonne les activités et s'occupe de l'organisation. Il prend part aux rencontres internationales et aux formations, s'occupent des questions financières. Le fonctionnement de l'organisation tourne principalement autour de sa personne.

Domaines d'intervention

Activités	Cibles	Zones d'interventions
<ul style="list-style-type: none"> - Action de terrain pour sensibiliser sur les méfaits de la vie dans la rue, - soin de santé. 	Enfants et jeunes en situation d'exclusion et de déviance âgés de cinq à vingt cinq ans, les talibés, les enfants privés de liberté.	Thiès

Partenariat

- Relations personnelles nationales et internationales,
- MFPE,
- Les Eclaireurs français et sénégalais

Problèmes actuels	Solutions envisagées par la structure

Moyens de déplacement	Achat d'une voiture d'occasion

Source : Raky THIAM

Ressources humaines ASPJ

Prénom(s) et Nom	Genre	Nombre d'années d'expérience associative	Niveau d'études	Activités / tâches au sein de la structure	Activité hors de l'association
G. T. G	M (40 ans)		B+4 Sociologie	Coordonnateur	
S. M	M		B+2 Sciences Eco	Assistant Coordonnateur	
C. N	F (36 ans)		B+3 Assistante Sociale	Responsable centre d'écoute	
V. T	M (30 ans)		B+4 Sociologie	Collecte de données	
O. D	M (44 ans)		Secondaire	Moniteur d'atelier	
E. C K G	F (32 ans)		B+2 Secrétaire Comptable	Secrétariat	

Source : Raky THIAM

3.2.3 ANALYSE DES ETUDES DE CAS

Ces deux structures ont des modes de déploiement sur le terrain, de fonctionnement et d'organisation presque similaires. Elles n'entretiennent cependant aucun lien qui leur aurait permis d'échanger sur leurs expériences respectives. L'ADE présente sur le terrain depuis une dizaine d'année aurait pu faire bénéficier à l'ASPJ qui a commencé il y a à peine 2 ans de son expérience ; ce qui lui permettrait par exemple d'éviter les tâtonnements liés au démarrage de ce type d'activités.

Ce constat fait regretter l'absence de structures fédératrices aux niveaux national et local. Il n'existe même pas de centres d'orientation qui permettent de chercher, retrouver ou même savoir ce qui se fait, ce qui existe ou n'existe pas. Il y a un vide et c'est au gré des errements ou des rencontres que l'on découvre que tellement de choses sont entreprises par des gens au Sénégal. Rien n'est mis en œuvre pour que ceux qui veulent mener une action ponctuelle humanitaire sachent vers qui et quoi se diriger.

L'ADE et l'ASPJ disposent de locaux destinés uniquement à leurs activités, ce qui est important pour une association qui accueille des enfants en difficultés et s'active à les réinsérer dans leurs familles. Les locaux participent à sécuriser les enfants dont ils s'occupent et les soustraire aux regards curieux qui pourraient constituer une gêne pour ce type d'activité si elles sont menées en plein air. Ceci rendrait difficile voire impossible ces missions aussi bien pour les enfants que pour les adultes qui s'en occupent. Le regard des passants, leurs sous-entendus sont mal vécus et participent à biaiser les actions. En les soustrayant des regards curieux, ces associations concrétisent le droit à l'égalité des chances dont doit bénéficier tout enfant.

Voir au niveau des centres d'accueil de l'ADE les enfants dont ils s'occupent est réconfortant pour moi qui ai rencontré plusieurs associations sans croiser aucun des bénéficiaires des activités déclarées. J'ai douté un moment de la pertinence du choix de mon sujet et de la probabilité de lui donner un contenu tellement je ne voyais pas du tout les enfants dont on me parlait. Ces centres d'accueil témoignent d'une volonté manifeste, de l'engagement de ces acteurs à promouvoir le droit à une famille, à la protection, à la survie et au développement, l'Etat ne disposant pas de centres d'accueil temporaire des enfants de la rue. Leur mise en place participe à la promotion du droit à une famille car celle-ci ne repose pas uniquement sur des liens biologiques. Elle peut être construite autour de sentiments, de l'affection, d'idéaux.

Le fait pour ces deux structures d'avoir orienté leurs interventions vers une cible précise leur évite la dispersion des ressources humaines, matérielles et financières et leur permet de développer une expertise dans des secteurs déterminés. Un professionnalisme se dégage surtout au niveau de l'ADE à travers son organisation, son mode de fonctionnement. Les échanges Nord-Sud et Sud-Sud que développent ces deux structures leurs sont bénéfiques et participent à leur asseoir une crédibilité dans cet environnement où il est difficile d'asseoir une reconnaissance aux côtés des grandes structures dont les budgets annuels sont évalués en millions de dollars américains.

Cette professionnalisation milite en faveur d'un meilleur encadrement des associations de quartier qui décident d'œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en charge des enfants surtout lorsqu'il s'agit de les interner. Au delà de la simple volonté, s'occuper d'enfants venus d'horizons divers ayant chacun(e) sa propre personnalité n'est pas aisé et ne doit pas être laissé sans contrôle. Les enfants sont vulnérables et des garde-fous doivent être édifiés pour leur protection sans pour autant briser l'élan de ceux qui veulent s'en occuper.

Cette professionnalisation renvoie à un débat houleux qui a secoué le monde humanitaire en France en 2002 avec la démission de responsables de grandes organisations internationales qui critiquaient l'importance des salaires et avantages dont bénéficient les responsables des grands organismes humanitaires. Faut-il qu'ils soient sous payés en raison de leur engagement humanitaire, malgré le fait qu'on exige d'eux les mêmes qualifications et responsabilités que les employés des plus grandes entreprises ?

Ramener à l'échelle des associations dont il est question dans cette étude, il est important de lever le flou entretenu sur la rémunération des encadreurs qui font un travail d'utilité sociale. Selon que ce soit leur unique activité ou non, ils doivent être payés ou indemnisés pour éviter les comportements déviants liés à une mauvaise gestion des ressources qu'ils gèrent.

Vu la prolifération des associations et la sensibilité de leur cible, l'Etat devrait être fortement présent comme régulateur, voir même fédérateur des synergies. Les collectivités locales, censées être mieux au fait des préoccupations de leurs administrés, devraient davantage s'impliquer aux cotés de ces associations. L'appui de l'Etat, au delà de l'aspect financier qui est loin d'être négligeable, mais dont les associations ont réussi à se passer en développant des partenariats leur permettant de trouver des financements à leurs actions ou en mettant à profil leur relations, devrait être orienté vers leur encadrement, la reconnaissance de leur actions comme d'utilité sociale, l'appui en ressources humaines. La faible

contribution financière de l'Etat à l'activité des associations ne devrait en rien justifier le manque de contrôle dans un domaine dont les conséquences péjoratives sont incalculables quand elles viennent à se produire. En effet, ce sont des vies juvéniles qui seront brisées avec toutes les conséquences sociales qui en résulteraient. C'est donc au nom de la sauvegarde de l'enfance, et pour des raisons d'ordre public élevées que l'implication de l'Etat ne devrait souffrir d'aucun laxisme.

Ces structures n'entretiennent que rarement des relations ou des partenariats avec les Organisations Non Gouvernementales installées au Sénégal dans la mise en œuvre de leur programme. L'échange sur leurs expériences n'est même pas une préoccupation pour elles. Le cas de l'ADE et de l'ASPJ est un exemple patent. Dire quelles y gagneraient à travailler en synergie au plus grand bonheur des enfants. Ces associations de quartier connaissent mieux leur environnement et les membres sont de surcroît des volontaires. Les grandes Organisations Non Gouvernementales gagneraient à leur faire bénéficier de leur expertise. Ainsi donc, elles pourraient toucher plus de bénéficiaires.

Le parcours est souvent long pour ces associations de quartier avant que les Organisations Non Gouvernementales veillent bien leur faire confiance et travailler avec elles. Souvent, c'est à la suite de partenariats développés avec des structures du Nord qu'on s'intéresse enfin à eux ce qui est loin d'être une garantie de leur engagement, de leur intégrité et que sait-je. Mais puisqu'il en est ainsi...

CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

4.1 PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES QUANTITATIVES

Douze parmi les vingt et une organisations répertoriées avaient leurs coordonnées exactes et c'est avec elles que j'ai mené mes entretiens. Le dépouillement des fiches d'enquêtes m'a permis de les regrouper suivant les points ci-après :

Éléments d'identification des associations	Descriptif de leur activités	Nom de(s) (l')association(s)	Nom bre d'associat ions
Formation et sensibilisation aux Droits et Bien-être de l'Enfant	Elles ont des activités similaires de sensibilisation sur les Droits et Bien-être de l'Enfant. Cela est du au fait que les responsables de ces associations ont eu à participer à des formations organisées par le BREDA (UNESCO) autour de ces questions.	CAEDHU et Tout Pour L'Enfant	2
Existence d'un programme et Capacités financières	Ces structures ont axées leurs activités principales autour de la réinsertion des jeunes. Elles disposent de centres d'accueil ou des jeunes sont hébergés et pris en charge selon des programmes prédéfinis. Elles ont également une autonomie financière qui leur permet de développer des activités. Elles ont développé des partenariats avec des bailleurs qui financent certains de leurs projets.	ASPJ et ADE :	2
Actions ponctuelles caritatives	Ces associations ont des activités plutôt orientées vers la distribution ponctuelle de vivres, de dons. Elles adoptent leurs activités aux opportunités qui s'offrent à elles	Centre de soutien aux talibés ; Ayo Nene et Keur gui	3

Interventions en faveur d'une catégorie d'enfants	<p>L'ASBED veut investir le créneau des talibés mendiants et des enfants de la rue avec un programme de prise en charge médicale et d'insertion sociale.</p> <p>L'AID Rufisque aurait mené plusieurs activités d'insertion sociale en faveur de jeunes de la rue qu'elle a mis en stage dans des ateliers de formation. Elle a surtout bénéficié du concours de son président qui est Conseiller Municipal, Adjoint au Maire et Censeur du Nouveau lycée de Rufisque.</p>	AID et ASBED	2
Scoutisme	<p>Les Scouts sont présents au Sénégal depuis des dizaines d'années et ont une longue expérience dans l'encadrement des enfants. Leurs activités principales sont les camps de vacances, les chantiers de reboisement, les excursions, l'encadrement scolaire... ils ont intégré l'aspect prise en compte des Droits et bien-être de l'Enfant dans leurs activités depuis qu'un de leurs responsables préside le Mouvement mondial en faveur des enfants au Sénégal</p>	Scout du Sénégal	1
Léthargie	<p>Le Parlement des Enfants est en léthargie depuis deux voire trois ans pour des considérations internes de leadership entre le ministère de tutelle et le coordonnateur selon ce dernier. Cependant, à l'occasion des rencontres au niveau du MPFE, on note la présence d'enfants se réclamant du parlement !!!</p>	Parlement des enfants	1
Secteur de l'éducation	<p>Enfance et paix semble davantage orienté vers le secteur de l'éducation. Elle gère même une Ecole et des centres de formation pour jeunes filles</p>	Enfance et Paix	1

4.2 ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES

La prise de conscience d'une contribution à apporter dans la prise en charge du bien-être des enfants à travers la promotion de leurs Droits est à l'origine de la mise sur pied de ces structures. L'âge moyen de ces associations est de six ans. Cependant, cinq d'entre elles ont plus de huit ans d'existence. Deux ont opté pour le statut d'ONG tel que le permet la loi sur les associations après deux années de fonctionnement.

Leurs actions ont principalement lieu autour de leurs quartiers de résidence. Seule l'ADE a étendu ses actions au delà de sa zone, dans deux autres régions : Thiès et Tambacounda.

Hormis l'ADE et l'ASPJ qui bénéficient de financements de bailleurs de fonds ou de la coopération internationale, la plupart des ressources financières proviennent des cotisations des membres, des dons et des rares subventions des collectivités locales.

La recherche de financements constitue un véritable casse tête pour beaucoup. Le déficit de ressources humaines qualifiées, capables de bien concevoir des projets tournant autour de l'enfant, est réel. Dans ce milieu, avoir un carnet d'adresse fourni facilite les démarches.

Les filles/femmes sont quasi-absentes des associations dynamiques de plus de trois ans alors que l'on s'accorde de plus en plus sur le rôle moteur du genre féminin dans le processus de développement. Elles sont souvent confinées dans des rôles de secrétaires voire de figurantes à l'occasion de rencontres avec d'éventuels partenaires. Cependant, un nouveau leadership féminin composé principalement de fonctionnaires de l'État émerge autour de la prise en charge des questions de l'enfant.

Sur douze présidents d'associations rencontrés, quatre sont des femmes. L'une est à la retraite après une carrière dans un ministère et les deux autres sont respectivement enseignante dans l'élémentaire et agent de la santé publique. La quatrième travaille dans le secteur de l'environnement. Il s'agit d'un leadership composé principalement de fonctionnaires. Ces femmes, contrairement aux hommes, n'ont pas de passé associatif et sont novices pour tout ce qui a trait aux activités de groupe avec les enfants. Elles mènent leur vie associative de concert avec leur emploi.

Quant aux hommes, rares sont ceux qui ont, au gré des opportunités, des activités rémunérées en dehors de l'association. La plupart consacre son temps libre celle-ci.

Presque tous ont une grande expérience des mouvement associatifs de quartier plus connus sous le nom d'Association Sportive et Culturelle (ASC) dont l'activité principale est le football. Sur les douze associations rencontrées, seules deux rémunèrent leurs personnels.

L'essentiel des activités menées par ces structures concerne la danse et le théâtre, la formation aux métiers manuels, les causeries, les soins de santé, la sensibilisation dans la rue, les actions caritatives, la réinsertion d'enfants fugitifs au sein de leurs familles. Toutes ces activités sont étroitement liées à la promotions des Droits de l'Enfant.

La danse et théâtre sont des activités pratiquées par presque toutes les associations de quartier qui rassemblent les enfants essentiellement autour des activités ludiques et éducatives considérées parmi les principaux Droits de l'Enfants . C'est souvent que les enfants se rassemblent, qui dans les centres socioculturels, qui dans une maison pour répéter des chorégraphies ou des pièces de théâtre en vue de participer à des concours au niveau local voire national, sous la direction des responsables d'associations. Le succès grandissant de l'émission télévisée « Oscars des vacances », diffusée sur la chaîne de la Radio Télévision Sénégalaise (RTS), qui est organisée depuis une dizaine d'années y est pour beaucoup. Tout au long de l'année scolaire, les responsables de ces associations font répéter les enfants du quartier en vue de participer aux phases éliminatoires de cette émission.

Au delà de la compétition, cette activité à le mérite d'occuper sainement les enfants à travers des activités ludiques, éducative mais également sportives car la danse est aussi physique.

Quant au théâtre, il est souvent utilisé comme un moyen d'éducation, un vecteur de transmission de valeurs culturelles et de messages tel la sensibilisation sur le Virus d'Immunodéficienc e Humaine/Syndrome d'Immunodéficienc e Acquis e (VIH/SIDA). L'importance du théâtre comme moyen d'éducation est certaine car il se sert du rire pour faire passer des messages qui atteignent plus facilement leur cible et il est généralement fait dans la langue locale qui facilite la compréhension. Outre leur fonction fédératrice autour d'un même idéal, ces activités permettent à l'enfant d'accéder à une information appropriée qui présente une utilité sociale et culturelle pour lui.

La formation aux métiers manuels est souvent le fait d'associations qui accueillent des enfants en internat ; des enfants qui ont abandonné l'école ou qui n'y sont jamais allés, et qui, compte tenu de leurs âges et de leur parcours, intégreront difficilement l'école. Egalement, les réalités économiques et l'absence de structures étatiques capables de subvenir à leurs besoins font qu'ils sont formés à des métiers qui faciliteront leur réintégration dans la société. Ces structures, n'ayant pas les ressources financières nécessaires pour les prendre en charge sur une période longue, veulent donner le plus de chance au plus grand nombre d'enfants.

Cette démarche peut paraître contradictoire avec la lutte contre le travail des enfants, mais il n'en n'est rien car ils sont initiés aux métiers manuels pour leur propre prise en charge, voire leur survie. La seule préoccupation devrait être dès lors la question de la pénibilité des apprentissages, des tâches, de la sécurité et du temps consacré. La lutte contre le travail des enfants ne peut avoir d'échos favorables que dans un environnement où leurs problèmes existentiels sont l'exception et non la règle.

Lorsque la formation se déroule en dehors des locaux de l'association comme c'est souvent le cas, les responsables prennent le soin de passer des accords avec les ateliers où ils envoient les enfants et organisent des visites régulières sur les lieux afin de veiller ou d'anticiper sur les éventuels dérapages. Toutes les parties trouvent leur intérêt dans ces accords; l'atelier pour disposer d'une main d'œuvre gratuite, l'association pour ne pas mobiliser du personnel et des moyens déjà limités mais surtout mieux préparer le départ des jeunes. Quant à ces derniers, ils acquièrent une connaissance qu'ils peuvent faire valoir contre une rémunération.

Les causeries, une constante dans les associations, participent au Droit à l'information. Ce sont des moments privilégiés entre les animateurs et les enfants qui échangent sur le thème du jour. Elles aident par exemple à une meilleure compréhension et prise de conscience d'un sujet tel que le VIH et le SIDA . Ces moments permettent également aux enfants de poser des questions et d'échanger sur les idées reçues que les animateurs se chargeront de reprendre afin que les enfants repartent avec la bonne information.

Presque toutes les associations disposent d'une boîte à pharmacie pour soigner les plaies et blessures, très courantes chez les enfants surtout les « talibés » dont les conditions déplorables d'existence, la promiscuité dans leurs lieux d'habitation ainsi que l'absence d'hygiène favorisent certaines maladies telle la galle.

Rares sont les associations qui ont les moyens d'aller au delà de soigner les plaies comme l'ASPJ et l'ADE. Certaines offrent la possibilité aux talibés de se laver tous les matins avant d'aller mendier.

Malgré leurs moyens limités, voire inexistantes, presque toutes les associations tentent de donner un contenu au Droit à la santé.

Compte tenu de leur cible constituée d'enfants en rupture avec leur famille qui ont élu domicile dans la rue, l'ASPJ et l'ADE mènent des campagnes de sensibilisation nocturnes comme diurnes dans des zones réputées accueillir des enfants de la rue. Rares sont les enfants qui vont de leur propre chef vers ces structures la première fois. C'est souvent à la suite de plusieurs rencontres avec les animateurs dans la rue qu'ils finissent par intégrer les centres où l'on tient compte de leur droit à la protection et à un environnement sain. Cette approche aboutit souvent à la réinsertion des enfants dans leurs foyers respectifs, à la suite d'un séjour d'au plus trois mois dans un centre d'accueil.

Les enfants sont loin d'avoir le même itinéraire. Cependant, tous les enfants rencontrés sont issus d'un environnement familial très pauvre. La plupart n'ont jamais été à l'école et ont très tôt élu domicile dans la rue. Certains ont grandi sans connaître leur père, d'autres sont des enfants confiés à d'autres membres de la famille, mais la plupart du temps à un maître coranique chargé de leur inculquer le savoir. Ceux-là finissent souvent par s'enfuir à cause des mauvais traitements qu'ils subissent. Faute de savoir où aller, car craignant que leurs parents les y ramènent de force, ils fuguent et élisent domicile dans la rue.

J'ai visité avec l'ASPJ, l'habitat d'un maître coranique ayant en charge plus d'une vingtaine d'enfants. Fils aîné d'un grand érudit qui recevait des dizaines d'enfants à la fois chez lui pour leur enseigner le Saint Coran, le maître coranique a hérité de cette fonction, suivant la tradition, à la mort du père. Jadis, les parents qui confiaient leurs enfants, sur une période déterminée, prenaient totalement en charge les maîtres coraniques qui étaient à l'abri de tout besoin. Aujourd'hui, les parents confient leurs enfants aux maîtres coraniques sous le prétexte qu'ils apprennent le Saint Coran, mais en réalité, il trouve là un moyen de se débarrasser de leur progénitures parce que n'ayant pas les moyens de subvenir à leurs besoins. Les maîtres coraniques, n'ayant pas les moyens de nourrir tout ce monde, les envoient mendier leur nourriture le matin et à l'heure du déjeuner. En plus de se prendre en charge, les enfants doivent souvent apporter à leur maître de quoi subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Il faut signaler que beaucoup de maîtres coraniques ne sont pas ou peu mieux lotis que les familles qui se débarrassent de leurs enfants, en les leur confiant. Ceux-ci deviennent une source de revenu et de main d'œuvre pour le maître. La conjoncture faisant

le reste, il y a là un système social bien complexe que des valeurs de la société, sa psychologie notamment, empêchent de designer correctement. Comme beaucoup est dans la dénomination, l'on s'évertue à adoucir un système finalement bien cruel pour les enfants retenus dans ses mailles. La société peut-elle continuer à se voiler la face devant le sort de tant d'enfants, les adultes de demain, qui reproduiront le même système qui les aura broyer ? Et puis, les bailleurs continueront-ils à fournir des ressources pour perpétuer un système somme toute violant quasiment tous les Droits de l'Enfant ? C'est vrai que ce qui est fait pour arracher ou adoucir le sort d'un seul enfant mérite des louanges. Donc il faut continuer à faire quelque chose. Cette action devrait s'inscrire dans la perspective de l'élimination du système ; ce qui nous guide vers une autre problématique.

Les enfants se lèvent à l'aube vers cinq heures trente minutes, apprennent des versets du Saint Coran jusque vers sept heures avant d'aller mendier. L'après midi, ils labourent le champ de leur maître coranique.

Celui-ci justifie son choix de faire travailler les enfants et de les faire mendier par le fait qu'il ne peut mettre un terme à la venue massive d'enfants à cause du poids social et culturel mais surtout parce qu'il n'a pas de ressources.

Dans la cour de sa maison, une pièce aux murs nus d'environ douze mètres carrés sert de chambre aux enfants qui s'y entassent.

Concernant leurs relations avec d'autres structures, des associations sont conviées par des ONG à l'occasion de manifestations comme la Journée de l'Enfant Africain du 16 juin sans qu'aucun autre type de partenariat ou de relations ne soit établi avec elles. Il en va ainsi avec d'autres institutions, sauf avec l'Unicef qui développe quelques actions concrètes comme la formation et la sensibilisation de ces acteurs sur la question des conventions et chartes, de l'arsenal juridique ayant trait aux Droits et Bien-être de l'Enfant.

Les partenariats entre associations sont rares voire inexistants; il en de même entre celles-ci et les ONG, même si elles sont dans la même commune voire le même quartier. Un lien existe parfois entre les associations de quartiers et les ASC, mais de façon informelle. Les leaders masculins des associations sont presque tous d'anciens membres des Associations Sportives et Culturelles (ASC) qui ont maintenu des liens avec leurs anciens clubs.

L'explication fournie est l'orientation totalement sportive de ces Associations Sportives et Culturelles qui selon eux ne correspondent pas à leurs activités.

Dans la société sénégalaise traditionnelle, l'individu ne se définit pas en dehors du groupe et la prise en charge de l'enfant est l'affaire de tous. L'évolution de la société, l'urbanisation très rapide et le contact avec d'autres cultures ont donné naissance à d'autres formes de prise en charge des enfants au sein de structures organisationnelles en lieu et place de la famille élargie et de la collectivité.

L'engagement associatif était à l'origine, une forme d'engagement humanitaire de personnes révoltées par les inégalités sociales qui avaient souscrit à ce mode d'implication afin de porter secours aux plus défavorisés. Leur engagement était bénévole car ces personnes avaient des activités économiques de base pour subvenir à leur besoin ou alors elles étaient issues de familles aisées.

Au Sénégal, compte tenu de la pauvreté, de la difficulté de trouver un emploi et de la précarité de celui-ci, l'engagement véritablement bénévole, qui existe cependant, est l'exception et non la règle. Des animateurs avouent, leur peine à se prendre financièrement en charge. Le contact avec certains permet de se rendre compte de leur situation financière difficile. D'aucuns ne sont pas mieux lotis que les enfants dont ils s'occupent.

Contrairement à ce qui est généralement admis, l'engagement associatif est pour la plupart une échappatoire, un moyen de gagner de l'argent, mais surtout un tremplin pour intégrer les grandes ONG et les organismes du système des Nations Unies, à défaut de développer un partenariat financier avec eux. Aujourd'hui, l'aspiration est grande, bien que le phénomène n'a pas fait l'objet d'une appréciation validée scientifiquement, de l'étudiant au professeur en passant par les fonctionnaires de l'Etat et les employés du privé des hautes hiérarchies, à travailler au sein des organismes qui paient mieux que l'Etat et le privé. En soi, l'aspiration n'est pas funeste. Elle renseigne sur des situations réelles dans la fonction publique ou privée. Elle est à mettre en rapport avec le champ de lutte pour les Droits de l'enfant. Celui-ci ne risque-t-il pas d'être le prétexte, en cessant d'être la finalité d'une noble cause et donc le grand perdant innocent et dépassé?

Cette profusion d'associations n'entraîne qu'une dispersion des ressources humaines et matérielles impliquées dans la promotion des droits de l'enfants. Elle est loin de servir la cause des enfants.

Cependant, malgré leurs faibles ressources matérielles, parfois quasi inexistantes, les associations de quartier contribuent tant bien que mal à la

promotion des Droits de l'enfant, promotion qui ne peut se faire seulement à l'échelle nationale, sur la base de grands discours. Il est important d'impliquer les acteurs à la base pour une meilleure diffusion des Droits de l'Enfant car aucun apport n'est à négliger dans cette grande entreprise humaine.

ANNEXES

Les principaux droits de l'enfant¹⁵

- Droit à l'égalité,
- Droit à une famille,
- Droit à la survie et au développement,
- Droit à la santé,
- Droit à l'éducation,
- Droit à l'environnement,
- Droit à l'expression,
- Droit à la protection,
- Droit à la paix,
- Droit aux loisirs,
- Non au travail des enfants.

Principes essentiels du programme « Dire oui aux enfants »

1. N'exclure aucun enfant,
2. Donner la priorité aux enfants,
3. Nous occuper de chaque enfant,
4. Lutter contre le VIH/SIDA,
5. Mettre fin à l'exploitation des enfants et au mal qui leur est fait,
6. Ecouter les enfants,
7. Protéger les enfants de la guerre,
8. Protéger la terre pour les enfants,
9. Lutter contre la pauvreté.

¹⁵ Unicef, Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale, 1996

BIBLIOGRAPHIE

A K GUEYE, *Etude sur le travail domestique non salarié des enfants*, 1999, UNICEF, Dakar, 53p

A S FALL, *L'exploitation sexuelle des enfants au Sénégal*, Rapport de synthèse de l'étude qualitative et exploratoire, UNICEF-Codesria, 2002, 58p.

A SADIO, *Le travail des enfants au Sénégal*, Enquête méthodologique, République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DPS, 1993.

Bureau International Du Travail, *Convention internationale N° 182 du sur les pires formes de travail des enfants*, 2000.

Bureau International du Travail-Gouvernement, *Programme national pour l'élimination de l'exploitation des enfants au travail*, 1997.

Caritas Sénégal, *Audit systémique des unions paysannes appuyées par CARITAS Diocésaine de Kaolack*, Rapport final, 72p.

Fondation Rurale de l'Afrique de l'ouest (FRAO), « *Analyse institutionnelle des organisations rurales en Afrique* », Guide pratique, Version 3, 1993

Gouvernement du Sénégal - Unicef - Bureau International du Travail- Organisations Non gouvernementales, *Plan National d'Action en faveur des enfants*.

Gouvernement du Sénégal, Unicef « *Rapport de l'enquête sur les objectifs de la fin de la décennie sur l'enfance* » (MICS-II), 2000, 113p.

Guy ROCHER, Introduction à la sociologie générale, *Le changement social*, Edition HMH, 1968, 229p

Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) : *Colloque International sur l'application de la convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant*

Organisation de l'Unité Africaine, *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 1979, 37p.

Organisation Nations Unies, *Convention relative aux droits de l'enfant*, New York, janvier 1990.

Organisation Nations Unies, Session Spéciale de l'Assemblée Générale consacrée aux enfants «*Un monde digne des enfants*», Rapport, New York, 2002, 31p.

PLAN, *Je suis un enfant mais j'ai aussi mes droits*, Guide pédagogique, 2002, 48p.

PLAN International, *Enquête sur les perceptions et motivations du travail des enfants en milieu rural au Sénégal*, 2002, Rapport provisoire,.

République du Sénégal *Consultation régionale préparatoire de la conférence d'OSLO sur le travail des enfants*, Rapport national, août 1997, 25p.

République du Sénégal, DSRP, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, Rapport provisoire, décembre 2001, Dakar, 74p.

République du Sénégal, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de la planification et de la réforme de l'Éducation (DPRE), *Statistique et Indicateurs de l'Éducation 2003/2004*, mai 2003

République du Sénégal, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de la planification et de la réforme de l'Éducation (DPRE), *Rapport Économique et financier du PDEF*, dec 2002, CREA

République du Sénégal, Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, *Termes de référence de la revue communautaire des chefs d'Etats de la CEDEAO pour le suivi des objectifs du Sommet Mondial sur l'enfance*,. 2002

République du Sénégal, Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, *Programme de développement de la Petite Enfance*, Document d'orientation stratégique, 2002, 43p.

S Fountain, *Ce n'est que justice*, Guide pratique sur la Convention relative aux droits de l'enfant, 1999, Unicef, 81p

www.gmfc.org

www.unicef.org/frenc/specialsession

www.unicef.org/crc.htm